

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

Société coopérative à capital et personnel variables au capital actuel de 70 658 206.25 €.
Siège social : 15-17, rue Paul Claudel, 38100 Grenoble.
402 121 958 R.C.S. Grenoble.

A. — Comptes individuels au 31 décembre 2009.

Arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 janvier 2010.

I. — Bilan au 31 décembre 2009.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées		97 324	86 078
Caisse, banques centrales (*)		95 017	77 036
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3	2 307	9 041
Opérations internes au Crédit Agricole	3	272003	497 558
Opérations avec la clientèle	4	9 618 140	9 096 492
Opérations sur titres		428 007	317 856
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	365 035	240 423
Actions et autres titres à revenu variable	5	62 972	77 433
Valeurs immobilisées		799 976	771 708
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	687 929	655 117
Parts dans les entreprises liées	6,7	26 154	23 645
Immobilisations incorporelles	7	1 820	1 830
Immobilisations corporelles	7	84 074	91 116
Capital souscrit non versé			
Actions propres		2 343	436
Comptes de régularisation et actifs divers		236 761	248 207
Autres actifs	8	125 178	81 014
Comptes de régularisation	8	111 584	167 193
Total actif		11 454 554	11 018 334

() Les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique « Créances sur établissements de crédit ».*

Passif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées		24 233	9 446
Banques centrales (*)			
Dettes envers les établissements de crédit	10	24 233	9 446
Opérations internes au Crédit Agricole	10	7 009 799	6 824 469
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2 717 446	2 509 940
Dettes représentées par un titre	12	45 429	143 564

Comptes de régularisation et passifs divers		302 306	235 007
Autres passifs	13	52 324	47 606
Comptes de régularisation	13	249 982	187 401
Provisions et dettes subordonnées		256 101	265 169
Provisions	14, 15, 16	109 561	83 752
Dettes subordonnées	18	146 540	181 418
Fonds pour risques bancaires généraux	17		10 250
Capitaux propres hors FRBG	19	1 099 241	1 020 488
Capital souscrit		70 658	70 658
Primes d'émission		190 330	190 330
Réserves		745 651	669 318
Ecart de réévaluation		29	29
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		92 573	90 153
Total passif		11 454 554	11 018 334

(* Les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique « Dettes sur établissements de crédit ».

II. — Hors-bilan au 31 décembre 2009.

(En milliers d'euros.)

	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés :	1 529 076	1 487 648
Engagements de financement	1 318 258	1 153 943
Engagements de garantie	210 756	333 705
Engagements sur titres	62	
Engagements reçus :	3 432 587	2 706 311
Engagements de financement	308 160	
Engagements de garantie	3 124 365	2 706 311
Engagements sur titres	62	0

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

— Opérations de change au comptant et à terme : note 23 ;

— Opérations sur instruments financiers à terme : note 24.

III. — Compte de résultat au 31 décembre 2009.

(En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	30	432 639	470 271
Intérêts et charges assimilés	30	-259 489	-330 252
Revenus des titres à revenu variable	31	32 360	41 135
Commissions (produits)	32	218 614	174 050
Commissions (charges)	32	-31 967	-23 728
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	33	689	-465
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	34	2 705	-6 148
Autres produits d'exploitation bancaire	35	2 716	32 460
Autres charges d'exploitation bancaire	35	-3 846	-3 217
Produit net bancaire		394 421	354 106
Charges générales d'exploitation	36	-191 393	-184 169
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations			

Incorporelles et corporelles		-14 118	-14 319
Résultat brut d'exploitation		188 910	155 618
Coût du risque	37	-48 621	-29 314
Résultat d'exploitation		140 289	126 304
Résultat net sur actifs immobilisés	38	-855	-3 719
Résultat courant avant impôt		139 434	122 585
Résultat exceptionnel	39		
Impôt sur les bénéfices	40	-57 111	-22 182
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		10 250	-10 250
Résultat net de l'exercice		92 573	90 153

IV. — Annexe.

Note 1. — Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.

1.1. Cadre juridique et financier. — La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale 82 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS rue La Boétie, qui détient elle-même 55,2% du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,8%.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0,44% de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part Crédit Agricole SA détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole. — L'appartenance du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

— Comptes ordinaires des Caisses régionales : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

— Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

— Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme ou assimilés etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme de d'avances-miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

— Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales : Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

— Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA : Les excédents disponibles de fonds propres peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

— Opérations en devises : Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

— Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA : Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

— Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des

difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2009. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a participé à l'augmentation de capital de Crédit Agricole SA via l'augmentation de capital de la SAS rue la Boétie. La souscription de 1 311 418 nouvelles actions s'est élevée à 18 360 K€.

Sa participation au capital de Sas rue La Boétie reste stable à 2,94%.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a créé une société destinée à intervenir dans les petites et moyennes entreprises de sa zone géographique pour soutenir le développement économique. Cette société Sud Rhône Alpes Capital est dotée d'un capital de 2 M€.

Dans le même esprit le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a participé en partenariat 50/50 avec le Crédit Agricole des Savoie à la création de la SNC Crédit Agricole Alpes Développement.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2009. — Néant.

Note 2. — Principes et méthodes comptables.

Les états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

— le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique à compter du 1er janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la période.

— le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L. 511-45 du Code Monétaire et financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces informations sont présentées en Note 45.

Par ailleurs, le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009, afférent à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, ne sera applicable qu'au 1er janvier 2010.

2.1. Créances et engagements par signature. — Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

— les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

— les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;

— les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole SA à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

— Créances restructurées : Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

— les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;

— les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 5 286 K€ au 31 décembre 2009 contre 5 690 K€ au 31 décembre 2008. Dans ces créances le montant des restructurations loi Neiertz représente respectivement 4.496 K€ en 2009 et 3 774 K€ en 2008.

Le stock des décotes comptabilisées lors de l'enregistrement de tels prêts représente au 31 décembre 2009 un montant de 138 K€.

— Créances douteuses : Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

— il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

— la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

— il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

— Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

— Dépréciations au titre du risque de crédit avéré : Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

— Traitement comptable des décotes et dépréciations : La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

— Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement : Par ailleurs, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

— Risques-pays : Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de risque.

2.2. Portefeuille-Titres. — Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

— Titres de transaction : Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

– soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

– soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

– les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;

– les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis les cas prévus par le CRC 2008-17 les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

— Titres de placement : Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

– Obligations et autres titres à revenu fixe : Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

– Actions et autres titres à revenu variable : Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées. En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

– s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

– s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. Note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

— Titres d'investissement : Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors les exceptions prévues par ce règlement et par le règlement CRC 2008-17.

— Titres de l'activité de portefeuille : Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

— Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme :

– Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

– Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

– Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Le titre de la SAS rue la Boétie représente une participation tout à fait particulière. Pour cette participation non cotée, le choix a été fait de rechercher la valeur d'utilité qui tienne compte à la fois de la valeur de Crédit Agricole SA, de la valeur du contrôle de Crédit Agricole SA par la SAS rue la Boétie et de la volonté de conserver durablement cette participation à un niveau supérieur à 50%.

La valeur d'utilité a été calculée sur la base d'une méthode d'actif net comptable réévalué en valorisant les titres CA SA détenus par la Sas rue La Boétie sur la base de la quote-part d'actif consolidé de CA SA qu'ils représentent (actif net retraité des variations de juste valeur des titres disponibles à la vente). Pour la valorisation au 31 décembre 2009 la situation nette la plus récente ayant servi de base au calcul est celle du 30 septembre 2009. Sur cette base la valeur d'utilité du titre de participation Sas rue La Boétie ressort à 21,08 € par titre. Le coût historique des titres Sas rue La Boétie ressort quant à lui à 14,27 €.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

— Prix de marché : Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

– les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;

– si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

— Dates d'enregistrement : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

— Rachat d'actions propres : Les actions propres rachetées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3. Immobilisations. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 40 ans
Second oeuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (linéaire ou dégressif)
Matériel spécialisé	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant.

2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle. — Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

— dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;

— comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;

— comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

— soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;

— soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6. Provisions. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement du Comité de la Réglementation comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par les risques-pays et n'a donc pas constitué de provisions à ce titre.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné non plus de manière significative par le risque de change.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;

— la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

— Provision pour risques sur GIE d'investissement : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de provision.

2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG). — Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

En 2009 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a décidé la reprise de l'intégralité des FRBG constitués pour 10 250 K€ et de les affecter à la provision statistique Bâle 2 sur risque crédit non déprécié individuellement.

2.8. Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels. — Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

— Opérations de couverture : Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole SA sont inscrits *pro rata temporis* dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

— Opérations de marché : Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *pro rata temporis* selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9. Opérations en devises. — Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes du fait de l'adossement de ses opérations à Crédit Agricole SA n'est pas exposé au risque de change.

2.10. Engagements hors-bilan. — Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux Notes 23 et 24.

2.11. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement. — La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21 juin 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi :

— Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les engagements relevant de la catégorie des régimes à prestations définies portent sur :

– Les indemnités de départ en retraite dont bénéficie l'ensemble des salariés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ;

– Le régime de retraite complémentaire des cadres de direction, des présidents et vice-présidents des Caisses régionales.

Ces engagements sont couverts par trois polices d'assurance souscrites auprès d'un organisme spécialisé auquel le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes verse des cotisations qui sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice au titre duquel elles sont dues.

La valeur actuelle de l'obligation au titre de ces régimes à prestations définies a été calculée à la date de clôture selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation. Ces engagements font l'objet d'une présentation détaillée dans la Note 16.

— Plans de retraite – régimes à cotisations définies : Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.13. Stocks-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par le régime des stocks-options.

2.14. Charges et produits exceptionnels. — Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

2.15. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale). — D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

Comptes ordinaires débiteurs	120 297				120 297	1 372	121 669	119 172
Dépréciations							-117 940	-115 804
Valeurs nettes au bilan							9 618 140	9 096 492

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 44 700 K€.

Parmi les créances sur la clientèle 1 584 M€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2009 contre 1 377 M€ au 31 décembre 2008.

Les encours restructurés au 31 décembre 2009 s'élèvent à 5 286 K€ contre 5 690 K€ au 31 décembre 2008.

4.2. Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique. — Les opérations avec la clientèle se situent quasi exclusivement en France.

4.3. Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique. — Les opérations avec la clientèle se situent quasi exclusivement en France.

4.4. Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques :

(En milliers d'euros)	31/12/2009								31/12/2008							
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours	douteux compromis	Dépréciations des	encours douteux	Dépréciations des encours	douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours	douteux compromis	Dépréciations des	encours douteux	Dépréciations des encours	douteux compromis
Particuliers	5 168 965	81 779	23 521		-49 250		-17 104		4 549 802	62 678	21 440		-43 473		-18 175	
Agriculteurs	503 667	12 672	6 626		-9 004		-5 346		485 608	15 436	8 651		-10 883		-6 770	
Autres professionnels	1 306 784	38 775	15 043		-27 058		-12 475		1 501 110	43 031	13 999		-26 481		-10 894	
Sociétés financières	109 735	2 894	1 181		-2 452		-1 181		82 218	1 479	793		-1 057		-773	
Entreprises	1 418 496	44 578	12 224		-29 782		-11 706		1 444 707	44 710	7 552		-33 397		-7 453	
Collectivités publiques	1 172 867	53			-48				1 103 879	168	121		-157		-121	
Autres agents économiques	55 566	429	398		-347		-322		44 972	550	477		-356		-306	
Total	9 736 080	181 180	58 992		-117 940		-48 133		9 212 296	168 052	53 033		-115 804		-44 492	

Note 5. — Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille.

(En milliers d'euros)	31/12/2009					31/12/2008
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :						
Dont surcote restant à amortir						
Dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeurs nettes au bilan						
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs	389	31 987		325 258	357 634	238 766
Dont surcote restant à amortir						
Dont décote restant à amortir						

Créances rattachées		558		7 519	8 078	4 052
Dépréciations		-677			-677	-2 395
Valeurs nettes au bilan	389	31 868		332 777	365 035	240 423
Actions et autres titres à revenu variable	464	62 281	3 990		66 734	78 814
Créances rattachées						
Dépréciations		-3 761			-3 761	-1 381
Valeurs nettes au bilan	464	58 519	3 990		62 972	77 433
Total valeurs nettes	853	90 387	3 990	332 777	428 007	317 856
Valeur Estimative (hors créances rattachées)	853	94 298	4 618	335 137	434 905	323 855

— Transferts de titres en cours d'exercice : Aucun transfert de portefeuille.

— Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01, s'est élevé à 2 000 K€ (1 titre concerné). La moins-value dégagée à cette occasion s'élève à 453 K€.

— Valeurs estimatives : La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 4 469 au 31 décembre 2009, contre 7 784 K€ au 31 décembre 2008. La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à (4 438) au 31 décembre 2009, contre (3 738) K€ au 31 décembre 2008.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 628 K€ 31 décembre 2009, contre 1 329 K€ au 31 décembre 2008. Il n'y a pas de moins value latente sur les titres de l'activité de portefeuille.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 10 756 K€ au 31 décembre 2009, contre 3 214 K€ au 31 décembre 2008.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à (877) K€ au 31 décembre 2009, contre (6 254) K€ au 31 décembre 2008.

5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Administrations et banques centrales (y compris Etats)		
Établissements de crédit	213 543	209 055
Sociétés financières	76 494	84 129
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	134 331	24 397
Divers et non ventilés		
Total en principal	424 368	317 580
Créances rattachées	8 078	4 052
Dépréciations	-4 439	-3 777
Valeur nette au bilan	428 007	317 856

La ventilation s'entend hors actions propres.

5.2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable :

(En milliers d'euros)	31/12/2009				31/12/2008			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable :	357 634		66 734	424 368	238 766		78 814	317 580
Dont titres cotés	335 695			335 695	151 333			151 333

Dont titres non cotés (1)	21 939		66 734	88 673	87 434		78 814	166 247
Créances rattachées	8 078			8 078	4 052			4 052
Dépréciations	-677		-3 761	-4 439	-2 395		-1 381	-3 777
Valeur nette au bilan	365 035		62 972	428 007	240 423		77 433	317 856

(1) Les parts d'OPCVM français représentent 54 186 milliers d'euros et sont exclusivement des OPCVM de capitalisation.

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	41 600	42006
OPCVM obligataires		
OPCVM actions	20 680	19 224
OPCVM autres		
Total	62 280	61 230

5.3. Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009							31/12/2008
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe :								
Valeur brute	2 083	59 993	212 895	82 663	357 634	8 078	365 712	242 818
Dépréciations							-677	-2 395
Valeur nette au bilan							365 035	240 423
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	0
Valeur brute								
Dépréciations								
Valeur nette au bilan					0		0	0

Note 6. — Titres de participation et de filiales.

Informations financières Filiales et Participations (En milliers d'euros)	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (En %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultat du dernier exercice clos	Année
					Brutes	Nettes			
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'Entité :									
A) Titres de participation détenus dans les établissements de crédit									
B) Autres parts dans les entreprises liées :									
SAS SIMCAD	EUR	5 008	223	100,00%	5 008	5 008	3 000	3	2008
SCI VALPEYROUSE	EUR	1 520	206	99,90%	1 523	1 523		108	2008
SAS CAPIDA	EUR	10 000	1 417	100,00%	10 000	10 000		1607	2008
SAS SUDRHONEALPES CAPITAL	EUR	2 000	0	100,00%	2 000	2 000		Création	
					18 531	18 531	3 000		
C) Autres titres de participation :									
SAS RUE DE LA BOETIE	EUR	2 312 121	13 335 180	2,94%	485 224	485 224	115 814	32	(*) 2008

SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	730 622	26 023	2,95%	21 522	21 522	10 065	-39839	(*) 2008
SNC CREDIT AGRICOLE TITRES	EUR	15 245	25 297	1,99%	1 154	1 154		40	2008
SA DEFITECH	EUR	2 550	-1	33,34%	2 455	833		-390	2008
SAS MONECAM FINANCES	EUR	2 782	1 392	28,50%	755	755		691	2008
SAS SACAM FIRECA	EUR	74 700	-22 163	2,79%	2 081	1 463		1479	2008
SAS SACAM INTERNATIONAL	EUR	856 238	-43 740	2,94%	26 439	26 015		-44237	2008
SAS SACAM PARTICIPATIONS	EUR	62 558	11	2,57%	1 861	1 861		27	2009
SAS SACAM AVENIR	EUR	88 435	-2	4,31%	3 813	3 813		-1	2008
					545 304	542 640	125 879		
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité :									
Participations dans les Établissements de crédit									
Autres parts dans les entreprises liées	EUR				697	697	3 927		
Autres titres de participation	EUR				4 484	3 911	1 215		
Total parts dans les entreprises liées et participations					569 016	565 779	134 021		

(*) Exercice du 1er juillet 2008 au 31 décembre 2008 pour se caler sur l'année civile.

6.1. Valeur estimative des titres de participation :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées :				
Titres non cotés	19 227	19 790	17 189	17 753
Titres cotés				
Avances consolidables	6 927	6 927	6 456	6 456
Créances rattachées				
Dépréciations				
Valeur nette au bilan	26 154	26 717	23 645	24 209
Titres de participation et autres titres détenus à long terme :				
Titres de participation				
Titres non cotés	549 788	782 876	525 802	761 299
Titres cotés				
Avances consolidables	127 094	127 086	126 061	126 052
Créances rattachées	10 160		174	
Dépréciations	-3 237		-3 009	
Sous-total titres de participation	683 805	909 962	649 028	887 351
Autres titres détenus à long terme :				
Titres non cotés	4 019	4 019	4 019	4 019
Titres cotés				
Avances consolidables	110	110	2 070	2 070
Créances rattachées			1	
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 129	4 129	6 090	6 089
Valeur nette au bilan	687 929	914 092	655 117	893 440

Total des titres de participation	714 082	940 809	678 762	917 649
-----------------------------------	---------	---------	---------	---------

La valeur estimative retenue pour le titre SAS rue La Boétie correspond à la valeur d'utilité (cf. Note 2.2 portefeuille titres, § parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme).

Note 7. — Variation de l'actif immobilisé.

— Immobilisations financières :

(En milliers d'euros)	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2009
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	17 189	2 038			19 227
Avances consolidables	6 456	471			6 927
Créances rattachées					
Dépréciations					
Valeur nette au bilan	23 645	2 509	0	0	26 154
Titres de participation :					
Valeurs brutes	525 802	24 409	-427		549 783
Avances consolidables	126 061	19 569	-18 535		127 095
Créances rattachées	174	10 160	-174		10 160
Dépréciations	-3 009	-495	266		-3 238
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes	4 019				4 019
Avances consolidables	2 070		-1 960		110
Créances rattachées	1	27	-28		
Dépréciations					
Valeur nette au bilan	655 117	53 670	-20 858	0	687 929
Total des immobilisations financières	678 762	56 179	-20 858	0	714 082

— Immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2009
Immobilisations corporelles :					
Valeurs brutes	222 584	9 602	-6 440	-4	225 743
Amortissements et dépréciations	-131 468	-14 091	3 891		-141 668
Valeur nette au bilan	91 116	-4 489	-2 549	-4	84 074
Immobilisations incorporelles :					
Valeurs brutes	10 822	18	-1 096		9 744
Amortissements et dépréciations	-8 992	-28	1 096		-7 924
Valeur nette au bilan	1 830	-10	0	0	1 820
Total	92 946	-4 499	-2 549	-4	85 894

Note 8. — Comptes de régularisation et actifs divers.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres actifs (1) :		
Instruments conditionnels achetés	110	217

Comptes de stock et emplois divers	63	79
Débiteurs divers	124 813	80 625
Gestion collective des titres Livret Développement Durable		
Comptes de règlement	192	93
Valeur nette au bilan	125 178	81 014
Comptes de régularisation :		
Comptes d'encaissement et de transfert	56 696	70 197
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	703	918
Charges constatées d'avance	1 389	1 379
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	6 942	30 110
Autres produits à recevoir	41 820	63 261
Charges à répartir	569	655
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		16
Autres comptes de régularisation	3 463	657
Valeur nette au bilan	111 584	167 193
Total comptes de régularisation et actifs divers	236 761	248 207

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

Note 9. — Dépréciations inscrites en déduction de l'actif.

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Dépréciations déduites de l'actif :						
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	115 803	65 131	60 195	2 799		117 940
Opérations sur titres	6 786	4 573	3 682			7 677
Sur autres actifs	1 458	362	336			1 484
Total des dépréciations - actif	124 047	70 066	64 213	2 799		127 101

Note 10. — Dettes envers les établissements de crédit. — analyse par durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	31/12/2009						31/12/2008
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Établissements de crédit :							
Comptes et emprunts :							
A vue	22 036				22 036	6	22 042
A terme		2 187			2 187	4	2 191
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
Valeur au bilan	22 036	2 187			24 223	10	24 233
Opérations internes au Crédit Agricole (*) :							

Dettes représentées par un titre :									
Bons de caisse									37
Titres du marché interbancaire									
Titres de créances négociables	31 313	10 207	3 080	400	45 000	429	45 429		143 527
Emprunts obligataires									
Autres dettes représentées par un titre									
Valeur au bilan	31 313	10 207	3 080	400	45 000	429	45 429		143 564

Note 13. — Comptes de régularisation et passifs divers.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres passifs (1) :		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	16	47
Comptes de règlement et de négociation	534	359
Créditeurs divers	47 566	43 379
Versements restant à effectuer sur titres	4 208	3 822
Valeurs nettes au bilan	52 324	47 606
Comptes de régularisation :		
Comptes d'encaissement et de transfert	39 465	50 889
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	5
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	22 443	4 825
Produits constatés d'avance	62 218	46 576
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	35 899	39 422
Autres charges à payer	85 691	43 677
Autres comptes de régularisation	4 267	2006
Valeurs nettes au bilan	249 982	187 401
Total comptes de régularisation et passifs divers	302 306	235 007

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14. — Provisions.

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Provisions :						
Pour engagements de retraite et assimilés						
Pour autres engagements sociaux	987	8	-40			955
Pour risques d'exécution des engagements par signature	809	5 208		-122		5 895
Pour litiges fiscaux (1)	3 835	331	-3 997			169
Pour autres litiges	802	659		-152	-72	1 237
Pour risques pays (2)						

Pour risques de crédit (3)	45 903	26 493				72 396
Pour restructurations (4)						
Pour impôts (5)	532		-377			155
Sur participations (6)						
Pour risques opérationnels (7)	12 925	587			72	13 584
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	17 060			-3 320		13 740
Autres (9)	898	1 017	-438	-48		1 429
Valeur au bilan	83 752	34 303	-4 852	-3 642	0	109 561

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et/ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens.

(5) impôts sur plus values de fusion.

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir Note 15 ci-après.

(9) Divers dossiers.

Note 15. — Épargne logement.

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

— La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

— Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

(En millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 138	1 040
Ancienneté de plus de 10 ans	593	673
Total plans d'épargne-logement	1 731	1 713
Total comptes épargne-logement	447	448
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 178	2 161

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état.

— Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement	39	38
Comptes épargne-logement	113	115
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	152	153

— Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
-----------------------	------------	------------

Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1,3	2,7
Ancienneté de plus de 10 ans	4,6	3,1
Total plans d'épargne-logement	5,8	5,8
Total comptes épargne-logement	7,9	11,2
Total provision au titre des contrats épargne-logement	13,7	17,0

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(En millions d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne-logement	5,8		0	5,8
Comptes épargne-logement	11,2		-3,3	7,9
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17,0	0	-3,3	13,7

Note 16. — Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

Période du/au	31/12/2006 – 31/12/2007	31/12/2007 – 31/12/2008	31/12/2008 – 31/12/2009
Présentation Passifs sociaux Normes IAS 19	2007	2008	2009
Taux actualisation retenu			
Variation dette actuarielle :			
Dette actuarielle au 31 décembre N-1 (obligatoire)	32 077	27 793	20 805
Coût des services rendus sur la période (obligatoire)	1 190	1 233	1 096
Effet de l'actualisation	1 304	1 372	1 082
Cotisations de l'employé			
Modification / Réduction / liquidation de plan			
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)			
Indemnités de cessation d'activité			
Prestations versées (obligatoire)	-942	-1 653	-1 460
(Gains) / pertes actuariels	-5 836	-23	115
Dette actuarielle au 31 décembre N	27 793	28 722	21 637
Rendement attendu des actifs annualisé			
Charge comptabilisée :			
Coût des services rendus en « n »	1 190	1 233	1 096
Effet de l'actualisation	1 304	1 372	1 082
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 284	-1 131	-728
Amortissement du coût des services passés			
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	134	110	20
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations			
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus			
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 344	1 584	1 469
En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs			
Juste valeur des actifs du régime :			
Juste valeur des actifs au 31 décembre N-1	32 122	27 941	20 817
Rendement attendu des actifs	1 284	1 131	728
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-5 970	-133	95
Cotisations de l'employeur	1 448	1 448	1 493
Cotisations de l'employé	0	0	0
Modification / Réduction / liquidation de plan	0	-7 917	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0	0

Indemnités de cessation d'activité	0	0	0
Prestations versées	-942	-1 653	-1 460
Juste valeur des actifs au 31 décembre N	27 941	20 817	21 673
Provision/ actifs :			
Situation financière nette au 31 décembre N	27 793	20 805	21 637
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0	0
(Provisions) / actifs au 31 décembre N	27 793	20 805	21 637
Juste valeur des actifs	27 941	20 817	21 673
Situation financière nette (passif) / actif au 31 décembre N	148	12	36
Réconciliation :			
(Provisions) / actifs au 31 décembre N-1	44	148	12
Cotisations de l'employeur	1 448	1 448	1 493
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0	0
Paiements directs de l'employeur	0	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 344	-1 584	-1 469
Situation financière nette bilan (passif) / actif au 31 décembre N	148	12	36
Principales hypothèses actuarielles :			
Taux d'actualisation	4,28 ; 4,17 ; 4,06	4,94 ; 4,86 ; 4,71	5,28 ; 5,15 ; 4,71
Taux de rendement attendus des actifs de régime	4,00 ; 4,00 ; 3,94	4,00 ; 4,10 ; 4,05	3,50 ; 3,75 ; 4,00
Taux attendus d'augmentation des salaires	4,00 ; 3,00 ; 2,50	4,00 ; 3,00 ; 2,50	4,00 ; 3,00 ; 2,50
Table de mortalité INSEE	TF TH 00-02	TF TH 00-02	TF TH 00-02

Note 17. — Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Fonds pour risques bancaires généraux		10 250
Valeurs au bilan	0	10 250

La reprise des fonds pour risque bancaires généraux a été faite en contrepartie de la dotation de la provision collective.

Note 18. — Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	31/12/2009						31/12/2008
	<= 3 mois	>3 mois<= 1 an	> 1 an<= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Dettes subordonnées							
Dettes subordonnées à terme :			50 794	35 000	85 794	1 172	86 966
Euro			50 794	35 000	85 794	1 172	86 966
Autres devises de l'UE							
Dollar							
Franc suisse							
Yen							
Autres devises							
Titres et emprunts participatifs	2 058				2 058	44	2 102

Autres emprunts subordonnés à terme							
Dettes subordonnées à durée indéterminée							
C/C bloqués des Caisses Locales			57 472		57 472		69 084
Dépôts de garantie à caractère mutuel							
Valeurs au bilan	2 058		108 266	35 000	145 324	1 216	181 418

Commentaires : Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 5 359 K€ au 31 décembre 2009 contre 6 265 K€ au 31 décembre 2008. Le montant des charges relatives aux C/C bloqués des Caisses locales s'élève à 3 091 K€ au 31 décembre 2009 contre 3 165 K€ au 31 décembre 2008.

Note 19. — Variation des capitaux propres (avant répartition).

Variation des capitaux propres :

(En milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Écarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées subventions investissements	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2007	70 658	778 312	29	0	95 157	944 156
Dividendes ou intérêts aux parts sociales					-13 820	
Versés au titre de 2007						
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social 2007		81 336			-81 336	
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2008					90 153	
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2008	70 658	859 648	29	0	90 153	1 020 488
Dividendes ou intérêts aux parts sociales					-13 820	
Versés au titre de 2008						
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social 2008		76 333			-76 333	
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2009					92 573	
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2009	70 658	935 981	29	0	92 573	1 099 241

Note 20. — Composition des fonds propres.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
-----------------------	------------	------------

Capitaux propres	1 099 241	1 020 488
Fonds pour risques bancaires généraux		10 250
Dettes subordonnées et titres participatifs	146 540	181 418
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	1 245 781	1 212 156

Note 21. — Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations.

Création des sociétés Sud Rhône Alpes Capital et Crédit Agricole Alpes Développement.

Note 22. — Opérations effectuées en devises.

Contributions par devise au bilan :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	11 386 170	11 165 496	10 894 267	10 782 424
Autres devises de l'Union européenne	2 742	2 742	1 900	1 900
Franc suisse	186	186	278	278
Dollar	8 539	8 539	9 401	9 401
Yen	196	196	71	71
Autres devises	152	152	678	678
Valeur brute	11 397 986	11 177 312	10 906 595	10 794 752
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	183 669	277 238	235 787	223 583
Dépréciations	-127 101		-124 047	
Total	11 454 554	11 454 550	11 018 334	11 018 334

Note 23. — Opérations de change, emprunts et prêts en devises.

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant :				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	6 656	6 654	9 279	9 275
Devises	3 344	3 344	4 623	4 623
Euros	3 312	3 310	4 657	4 652
Prêts et emprunts en devises :				
Prêts et emprunts en devises				
Total	6 656	6 654	9 279	9 275

Note 24. — Opérations sur instruments financiers à terme.

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	3 667 037		3 667 037	3 029 987
Opérations sur marchés organisés				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				

Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux									
Dérivés de crédit									
Sous-total	1 785 900	1 629 590	280 319	1 785 900	1 629 590	280 319			
Opérations de change à terme	13 310			13 310					
Total général	1 799 210	1 629 590	280 319	1 799 210	1 629 590	280 319			

24.2. Instruments financiers à terme : juste valeur :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		21 800		55 016
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	-100 665	3 667 037	-43 662	3 029 987
Swaps de devises et autres instruments de change				
Forward taux				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels		6 972		16 357
Dérivés de crédit				
Opérations fermes sur actions et indices				
Opérations conditionnelles sur actions et indices				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Autres				
Sous-total		3 695 809		3 101 360
Opérations de change à terme		13 310		18 554
Total général		3 709 119		3 119 914

Note 25. — Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés.

Cadre général. — Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes. Il ne concerne que les opérations hors groupe c'est à dire hors CA SA, les autres CR, Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management, BFT, BGPI, SOFINCO... Il est apprécié par le coût de remplacement et le risque potentiel futur.

Les contreparties autorisées dans le cadre de la gestion de la Caisse Régionale sont conformes aux recommandations du Crédit Agricole SA qui prennent en compte :

- la nature de l'activité de la contrepartie ;
- la notation interne du groupe Crédit Agricole ;
- le niveau des fonds propres de la Caisse Régionale.

La politique de la Caisse Régionale est de limiter le nombre de contreparties aux intervenants majeurs de la place financière. Chaque nouvelle relation est soumise à l'arbitrage de la Direction Générale.

Les instruments dérivés. — Les instruments dérivés, exclusivement de taux d'intérêts, sont destinés majoritairement à des opérations de macro couverture. Comme précisé dans le cadre général ci-dessus, les contreparties appartiennent soit au groupe Crédit Agricole, soit sont des établissements financiers majeurs.

Les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêts. — L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Note 26. — Actifs donnés et reçus en garantie.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 523 121 K€ en garantie des avances reçues de CAsa (359 645 K€) dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Note 27. — Engagements donnés aux entreprises liées.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas consenti d'avantages significatifs en faveur des entreprises liées.

Note 28. — Engagements de crédit bail.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas d'engagement de crédit bail.

Note 29. — Opérations de désendettement de fait et de titrisation.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Note 30. — Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	12 410	5 376
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 504	31 775
Sur opérations avec la clientèle	384 869	417 039
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	13 772	13 661
Produit net sur opérations de macro-couverture		1 969
Autres intérêts et produits assimilés	83	452
Intérêts et produits assimilés	432 639	470 271
Sur opérations avec les établissements de crédit	-11 294	-11 004
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-194 485	-289 305
Sur opérations avec la clientèle	-22 235	-21 582
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-2 052	-8 274
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-29 339	
Autres intérêts et charges assimilées	-84	-87
Intérêts et charges assimilées	-259 489	-330 252
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés	173 150	140 019

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont donc désormais présentées sur des lignes spécifiques.

Au 31 décembre 2009, la charge nette sur opérations de couverture s'élève à 29 339 K€ contre un produit net de 1 968 K€ au 31 décembre 2008.

Note 31. — Revenus des titres.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres de placement	472	829
Livret développement durable		
Titres d'investissement	13 300	12 832
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus fixes	13 772	13 661
Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long terme	32 303	41 109
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	3	6
Opérations diverses sur titres	55	20
Revenus des titres à revenus variables	32 360	41 135
Total des revenus des titres	46 132	54 796

Note 32. — Produit net des commissions.

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec établissements de crédit	307	-104	204	212	-85	127
Sur opérations internes au Crédit Agricole	53 473	-21 370	32 103	41 330	-14 131	27 200
Sur opérations avec la clientèle	51 543	-290	51 253	46 805	-266	46 539
Sur opérations sur titres		-197	-197		-163	-163

Sur opérations de change	142		142	167		167
Sur opérations sur instruments financiers à terme et						
Autres opérations de hors-bilan		-1	-1		-1	-1
Sur prestations de services financiers (1)	112 809	-9 443	103 366	85 183	-8 720	76 463
Provisions pour risques de commissions	341	-562	-222	352	-361	-9
Total	218 614	-31 967	186 647	174 050	-23 728	150 322

(1) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « Autres produits (charges) nets » (Note 35) ont été réaffectées à la ligne « Commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers » de la rubrique « Commissions nettes ». Le montant net de ces commissions s'élève à 28 766 K€ en 2009 et à 27 657 K€ en 2008.

Note 33. — Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Solde des opérations sur titres de transaction	210	-731
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	145	121
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	333	145
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	689	-465

Note 34. — Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres de placement :		
Dotations aux dépréciations	-4 078	-1 558
Reprises de dépréciations	1 394	
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-2 684	-1 558
Plus-values de cession réalisées	6 299	5 209
Moins-values de cession réalisées	-910	-9 800
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	5 390	-4 591
Solde des opérations sur titres de placement	2 705	-6 148
Titres de l'activité de portefeuille :		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
Total gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2 705	-6 148

Note 35. — Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits d'exploitation bancaire :		
Produits divers (1)	2 628	31 889
Quote-part des opérations faites en commun	87	40
Refacturation et transfert de charges		310
Reprises de provisions		222
Opérations de crédit bail et assimilés		

Total des autres produits d'exploitation bancaire	2 716	32 461
Autres charges d'exploitation bancaire		
Charges diverses	-2 074	-2 501
Quote-part des opérations faites en commun	-1 732	-716
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	-40	
Location		
Opérations de crédit bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	-3 846	-3 217
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	-1 130	29 243

(1) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « Autres produits (charges) nets » ont été réaffectées à la ligne « Commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers » de la rubrique « Commissions nettes » (Note 32). Le montant net de ces commissions s'élève à 28 766 K€ en 2009 et à 27 657 K€ en 2008.

Note 36. — Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Frais de personnel :		
Salaires et traitements	-66 489	-64 365
Charges sociales	-31 493	-31 147
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-6 980	-6 697
Intéressement et participation	-14 060	-12 684
Impôts et taxes sur rémunérations	-8 206	-7 980
Total des charges de personnel	-120 247	-116 176
Refacturation et transferts de charges de personnel	1 073	819
Frais de personnel nets	-119 174	-115 356
Frais administratifs :		
Impôts et taxes	-6 178	-6 578
Services extérieurs	-67 263	-64 606
Autres frais administratifs	798	1 965
Total des charges administratives	-72 643	-69 219
Refacturation et transferts de charges administratives	424	406
Frais administratifs nets	-72 219	-68 813
Valeur nette au bilan	-191 393	-184 170

Effectif moyen :

Catégorie de personnel (En effectif moyen du personnel)	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	444	437
Non cadres	1 506	1 483
Total	1 950	1 920
Dont : France	1 950	1 920
Dont : étranger		

Avantages à court terme : rémunération des dirigeants :

Population : Cadres de direction (Comité de Direction) Nature (En milliers d'euros)	Montant 2009	Montant 2008
Les traitements et les salaires, dont :	1 489	1 533
Les avantages en nature voiture et logement	79	120
Primes de diplômes, mariage, naissance...		

Gratification,	214	261
Supplément familial et salaire unique	9	6
Les cotisations de sécurité sociale	887	882
L'intéressement, les primes et autres rémunérations payables dans un délai de douze mois suivant la fin de l'exercice	140	166
Les tickets restaurants	0	1
La participation au restaurant d'entreprise	2	1
Prime de transport	0	0
Remboursement des frais professionnels	1	2

Population : Président et vice-présidents Nature (En milliers d'euros)	Montant 2009	Montant 2008
Les indemnités	110	103
Les avantages en nature voiture	1	1
CSG RDS	7	5
Remboursement des frais professionnels	13	13

Droit individuel de formation :

Exprimé en heures	31/12/2009	31/12/2008
Droits acquis	38 186	36 062
Droits utilisés	60 431	53 006
Solde des droits restants (ne tient pas compte des droits utilisés par certains agents par anticipation)	92 083	-1
Moyenne des droits restant par agent	47	-1

Note 37. — Coût du risque.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions et dépréciations	-93 911	-65 416
Dépréciations sur créances douteuses	-60 929	-51 624
Autres provisions et dépréciations	-32 981	-13 792
Reprises des provisions et dépréciations	56 454	42 135
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	55 867	38 218
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	587	3 917
Variation des provisions et dépréciations	-37 457	-23 281
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-980	-1 386
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-10 789	-5 596
Décote sur prêts restructurés	-125	-180
Récupérations sur créances amorties	729	1 129
Pertes sur risques opérationnels		
Coût du risque	-48 621	-29 314

(1) Dont 6 708 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises ;

Dont 3 978 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises.

(2) Dont 102 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 154 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 6 708 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

Note 38. — Résultat net sur actifs immobilisés.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations	-495	-131
Sur titres d'investissement		

Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-495	-131
Reprises des dépréciations	266	139
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	266	139
Dotations ou reprise nette aux provisions	-229	8
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-229	8
Plus-values de cession réalisées	11	174
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	11	174
Moins-values de cession réalisées	-655	-5 022
Sur titres d'investissement	-453	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-158	-20
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-45	-5 002
Solde des plus et moins-values de cession	-645	-4 848
Sur titres d'investissement	-453	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-147	154
Sur créances liées à des titres de participation	-45	-5 002
Solde en perte ou en bénéfice	-874	-4 840
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cession	410	1 265
Moins-values de cession	-392	-144
Solde en perte ou en bénéfice	18	1 121
Résultat net sur actifs immobilisés	-856	-3 719

Note 39. — Charges et produits exceptionnels.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas constaté de profits ou de charges exceptionnels.

Note 40. — Impôt sur les bénéfices.

Intégration fiscale. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constitué avec les 3 SCI immobilières (SCI Créagrisère, Sci Hautes Faventines et SCI Vivarais) qui portent les immeubles d'exploitation et avec les filiales immobilières dépendant de la Société SIMCAD (société-mère) un groupe intégré fiscalement. Le principe de répartition est un principe de neutralité.

Pour l'impôt sur les sociétés 2009 il n'est pas encore possible de connaître l'incidence de l'intégration fiscale. Sur 2008 l'intégration fiscale a permis de diminuer la charge du groupe fiscal de 1 313 K€.

Note 41. — Informations relatives aux résultats des activités bancaires.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a qu'un secteur d'activité.

Note 42. — Exemption d'établir des comptes consolidés.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes consolidés.

Note 43. — Evénements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

Néant.

Note 44. — Affectation des résultats.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2005	5,07	5,07	0,53
2006	6,03	6,03	0,53
2007	6,26	6,26	0,53
2008	6,26	6,26	0,53

Projet 2009	6,26	6,26	0,59
-------------	------	------	------

Note 45. — Implantation dans des états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Note 46. — Publicité des honoraires de commissaires aux comptes.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Ernst et Young	117	129
Fidurel	102	90
Autres prestations	0	0
Charges d'exploitation	219	219

B. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Aux Sociétaires :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 2 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC 2009-04 afférent à la valorisation des swaps.

II. Justification des appréciations. — Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique et financière. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

— Changement de méthode comptable : Ainsi qu'il est mentionné dans la Note 2 de l'annexe, un changement de méthode comptable est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 résultant de l'application du règlement CRC 2009-04 afférent à la valorisation des swaps. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

— Estimations comptables :

— Comme indiqué dans les Notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

— Les parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme par votre caisse régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère comme indiqué dans la Note 2.2 de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

— Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La Note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les Notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Valence et Toulouse, le 5 mars 2010.

Les Commissaires aux Comptes :

Fidurel :	ERNST&YOUNG et Autres :
Marie Mermillod Dupoizat ;	Frank Astoux.

C. — Comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes le 29 janvier 2010 soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mars 2010.

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des Notes annexes aux états financiers.

I. — Cadre général .

Présentation juridique de l'entité. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège social : 15-17, rue Paul Claudel, BP 67, 38041 Grenoble Cedex 9.

Immatriculée au R.C.S. Grenoble n° 402 121 958 Code NAF 6419 Z.

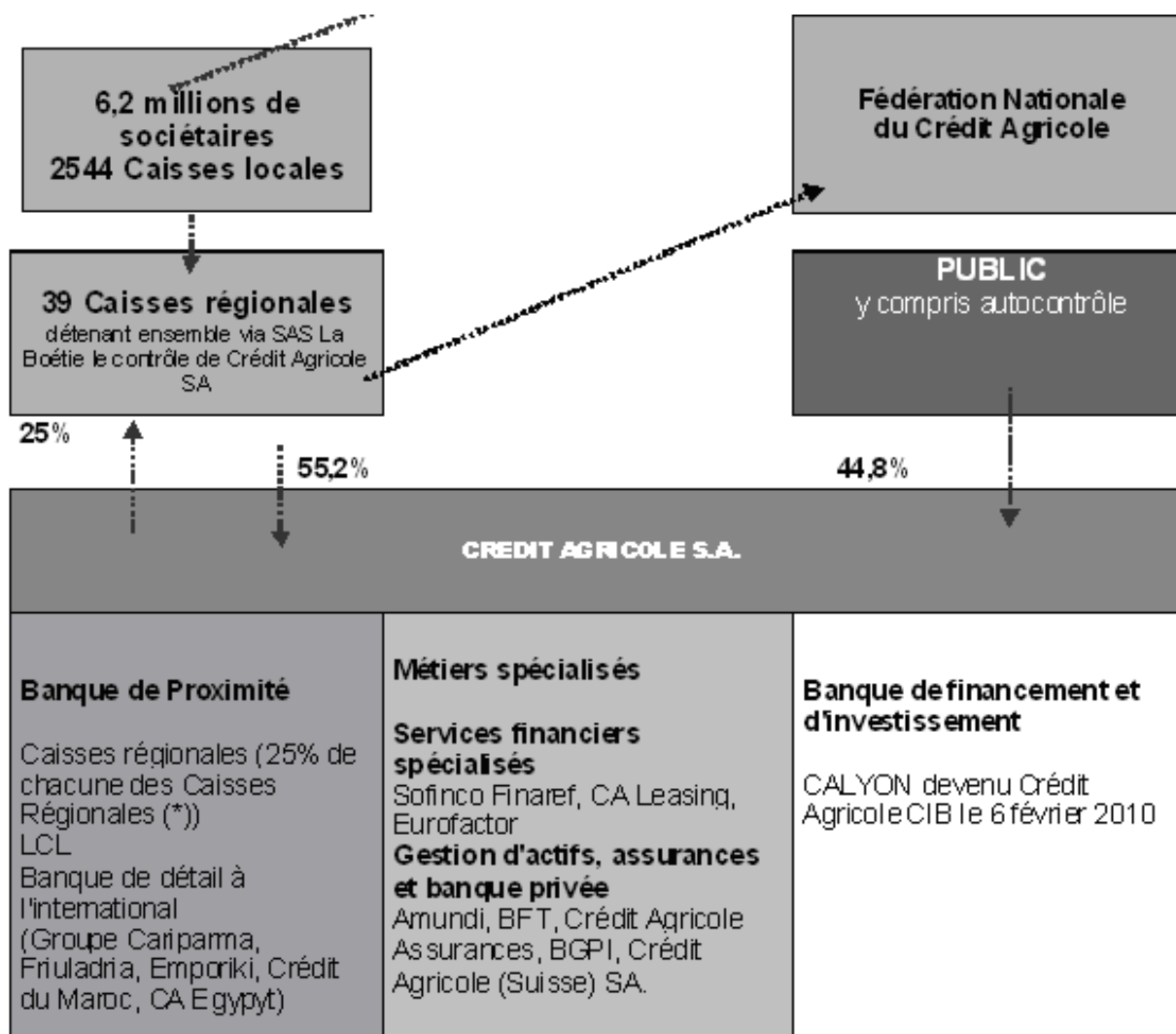
Le CCI émis par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est coté à Euronext Paris (FR0000045346).

Organigramme simplifié du Crédit Agricole :

— Un groupe bancaire d'essence mutualiste : L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole SA. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole SA en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L. 511-31 et Art L. 511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole SA dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole SA. — Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemblée Crédit Agricole SA, l'ensemble des Caisses Régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



Activités et filiales spécialisées : Capital investissement, Crédit Agricole Immobilier, Uni-Editions.

(*) A l'exception de la Caisse Régionale de la Corse.

Relations internes au Crédit agricole :

— Mécanismes financiers internes : Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

– Comptes ordinaires des Caisses régionales : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

– Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

– Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan. Elles permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

– Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales : Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

– Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA : Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

– Opérations en devises : Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

– Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA : Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

– Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

— Informations relatives aux parties liées : Les parties liées correspondent aux filiales constituant le périmètre de consolidation décrit dans le paragraphe 11 et aux autres entités du Groupe Crédit Agricole SA.

– Relations avec les Caisses locales : Les Caisses locales disposent d'un capital social et de réserves. En contrepartie de ces fonds les caisses locales ont souscrit la quasi totalité des Parts sociales du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Elles placent auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes leurs disponibilités soit sous forme de comptes ordinaires soit sous forme de comptes courants bloqués rémunérés aux conditions de marché.

– Relations avec les SCI Hautes Faventines, Créagrisière et Vivarais : Ces SCI possèdent des immeubles qui sont quasi exclusivement loués au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ou à ses filiales.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a perçu en 2009 un acompte sur dividende de 15,7 M € au titre de sa participation dans la SAS La Boétie.

II. — Etats financiers consolidés .

1. — Compte de résultat .

(En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	4.1	496 232	558 317
Intérêts et charges assimilées	4.1	-311 076	-414 053
Commissions (produits)	4.2	222 711	178 505
Commissions (charges)	4.2	-32 488	-24 588
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 868	-11 839
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	22 878	31 335
Produits des autres activités	4.5	2 968	33 468
Charges des autres activités	4.5	-4 081	-3 243
Produit net bancaire		399 012	347 902
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-191 387	-184 249
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-14 356	-14 578
Résultat brut d'exploitation		193 269	149 075
Coût du risque	4.8	-48 666	-34 317
Résultat d'exploitation		144 603	114 758
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	18	722
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6	0	0
Résultat avant impôt		144 621	115 480
Impôts sur les bénéfices	4.10	-46 058	-27 298
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat net		98 563	88 182

2. — Gains ou pertes latents ou différés et résultat net.

(En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Ecart de conversion			
Actifs disponibles à la vente		151 873	-418 441
Instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		151 873	-418 441
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	151 873	-418 441
Résultat net part du groupe		98 563	88 182
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		250 436	-330 259
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		250 436	-330 259

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole SA. Les opérations sur les titres SAS rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS rue la Boétie prévues par la convention de liquidité reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole SA. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole SA le 19 mars 2009 par l'introduction d'un cours plancher afin de continuer à refléter l'objet de la société.

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des titres SAS rue la Boétie détenus par la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes repose sur la valorisation réalisée à partir des 20 derniers cours de bourse du titre Crédit Agricole SA.

3. — Bilan.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales	6.1	95 017	77 036
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	11 592	10 896
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	29 959	68 698
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	658 292	493 326
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	274 309	506 599
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	9 763 368	9 255 333
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	331 198	213 460
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	52 315	56 825
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	183 123	196 411
Actifs non courants destinés à être cédés	6.12	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	0	0
Immeubles de placement	6.13	1 052	1 121
Immobilisations corporelles	6.14	75 838	81 911
Immobilisations incorporelles	6.14	1 819	1 830
Ecart d'acquisition	2.6	0	0
Total de l'actif		11 477 882	10 963 446

(1) Au 31 décembre 2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 19 158 K€ et actifs d'impôts différés pour 37 667 K€.

Les 2 lignes sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31 décembre 2008 a été modifiée en conséquence.

Variation de l'écart de conversion									0
Autres variations				-3					-3
Capitaux propres au 31 décembre 2008	133 483	190 330	-410	740 636	0	-145 396	0	88 182	1 006 825
Changement de méthodes comptables									0
Affectation du résultat 2008				88 182				-88 182	0
Capitaux propres au 1er janvier 2009	133 483	190 330	-410	828 818	0	-145 396	0		1 006 825
Augmentation de capital	2 539								2 539
Variation des titres auto détenus			-1 852						-1 852
Dividendes versés en 2009				-15 817					-15 817
Dividendes reçus des CR et filiales									0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									0
Variation de juste valeur						151 873			151 873
Transfert en compte de résultat						-4 634			-4 634
Résultat au 31 décembre 2009							98 563		98 563
Quote-part de variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									0
Variation de l'écart de conversion									0
Autres variations				522					522
Capitaux propres au 31 décembre 2009	136 022	190 330	-2 262	813 523	0	1 843	0	98 563	1 238 019

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

5. — Tableau des flux de trésorerie .
(En milliers d'euros.)

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat avant impôts	142 764	115 480
Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14 426	14 637
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations	47 078	31 709
Intérêts courus non échus	-15 231	7 269
Perte nette/gain net des activités d'investissement	8	-884
(Produits)/charges des activités de financement	5 458	6 354
Autres mouvements	-21 201	-26 033
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	30 538	33 052
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	147 691	685 534
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-337 785	-601 484
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-152 827	245 043
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	16 447	29 350
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-38 015	-43 257
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-364 489	315 186
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-191 187	463 718
Flux liés aux participations	-20 158	-98 216

Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-8 254	-12 159
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-28 412	-110 375
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-15 044	-24 248
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-28 625	-26 390
Total Flux net trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-43 669	-50 638
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-263 268	302 705
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	332 368	29 663
Caisse, banques centrales (actif et passif)	76 879	66 882
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	255 489	-37 219
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	69 100	332 368
Caisse, banques centrales (actif et passif)	94 960	76 879
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-25 860	255 489
Variation de la trésorerie nette	-263 268	302 705

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

6. — Notes annexes aux états financiers.

1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés :

1.1. Normes applicables et comparabilité. — En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

— la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;

— l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;

— l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;

— l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;

— les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;

— 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;

— les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;

— l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;

— l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;

— l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;

— l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;

— les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

— la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;

— la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

A l'exception de la révision de la norme IAS 1 et la présentation du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application des normes et interprétation est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

— l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70/2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n°494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n°495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2011 ;

— l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010.

— l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010.

— l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS 18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2. Format de présentation des états financiers. — En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables :

— Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers : De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

— Instruments financiers (IAS 32 et 39) : Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

– Titres à l'actif :

– Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

– Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option : Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

A ce titre le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par nature pour la partie « dérivé » des titres hybrides suivants (en stocks au 31 décembre 2009) :

BMTN CASA, BMTN IXIS Call, Multitracker1, Multitracker2. Le contrat hôte restant quant à lui comptabilisé dans sa catégorie d'origine : titre disponible à la vente ou titre d'investissement.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

– Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance : La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;

- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39. Parmi les exceptions il est notamment prévu que lorsqu'une contrepartie voit sa notation dégradée de façon notable (plus de 3 niveaux selon la norme applicable au sein du groupe Crédit Agricole) une vente du titre avant l'échéance est possible sans entraîner de sanction. Cette possibilité de vente avant échéance a été décidée pour le titre CDO Selecta d'un nominal de 2 M€. Une moins value de 453 K€ a été comptabilisée à cette occasion.

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la couverture de risque de taux autorisée par IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

– Prêts et créances : La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciation dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

– Actifs financiers disponibles à la vente : La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

– Dépréciation des titres : Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure.

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

– Date d'enregistrement des titres : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

– Reclassements d'instruments financiers : Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

– des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

– dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas effectué ce genre de reclassement.

– Activité de crédits : Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

– Créances dépréciées : Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes.

- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance. Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur la base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

– Créances dépréciées sur base individuelle : Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits).

- Lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré.

- S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- Les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

- Les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt.

- La somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

– Créances dépréciées sur base collective : Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II.

– Dépréciations sur encours en souffrance : Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs.

Le montant de cette dépréciation est corrigé par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II notamment l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues. La durée restant à courir des créances concernées par la provision collective est une composante essentielle de ce coefficient.

– Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20) : Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole SA accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification

représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

– Passifs financiers : La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

– Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables.

– Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

– Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

– Titres au passif (IAS 32) :

– Distinction dettes – capitaux propres : Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;

- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net). Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instrument financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;

- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts d'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives,...) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

– Rachat d'actions propres : Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

– Produits de la collecte : Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole SA en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la Note 6.16.

– Instruments dérivés : Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

– La comptabilité de couverture : La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine, rétrospectivement et prospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole SA privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

- Couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulé en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent.

- Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

– Dérivés incorporés : Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

– Détermination de la juste valeur des instruments financiers : Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

– Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

– Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- Les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black et Scholes) et basée sur des données de marché observables ;

- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagee sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

– Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3. Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagee sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la Note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

– Gains ou pertes nets sur instruments financiers :

– Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

– Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend, notamment, les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

– Compensation des actifs et passifs financiers : Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

– Garanties financières données : Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

– Décomptabilisation des instruments financiers : Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires ; et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

— Provisions (IAS 37 et 19) : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

— Avantages au personnel (IAS 19) : Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

– Avantages à long terme : Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

– Avantages postérieurs à l'emploi :

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière régimes à prestations définies.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. Note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, correspondant exactement, par son montant et sa période,

à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

– Plans de retraite – régimes à cotisations définies : Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

— Impôts courants et différés : Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe. L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

– la comptabilisation initiale du goodwill ;

– la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

– soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

– soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

– l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

– les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable ;

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

— Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40) : Le groupe Crédit Agricole SA applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole SA suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable

Gros oeuvre	25 à 40 ans
Second oeuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	3 à 7 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

— Opérations en devises (IAS 21) : En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires. A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole SA. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture ;

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

— Commissions sur prestations de services (IAS 18) : Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « Commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable ;

ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise ;

iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

— Activités d'assurance (IFRS 4) : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces activités.

— Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5) : Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme dévolu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme dévolus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme dévolue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou

- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;

- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31) :

— Périmètre de consolidation : Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote existants et potentiels. Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

– Consolidation des Caisses régionales : Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole SA, dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole SA, les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

– Notions de contrôle : Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

– Consolidation des entités *ad hoc* : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

– Exclusions du périmètre de consolidation : Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

— Méthodes de consolidation : Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

– l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ;

– l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ;

– la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante, la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Les sociétés consolidées avec le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes le sont par la méthode de l'intégration globale.

— Retraitements et éliminations : Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

— Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21) : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de filiales étrangères.

— Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3) : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par des acquisitions en 2009.

2. Périmètre de consolidation. — Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice :

— Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2009 : Aucune entité nouvelle n'est consolidée au 31 décembre 2009.

— Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2009 : Aucune société n'est sortie du périmètre au 31 décembre 2009.

— Changement de dénomination sociale : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice. — Néant.

2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

2.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

2.5. Participations non consolidées. — Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
-----------------------	------------	------------

	Valeur au bilan	En % de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	En % de capital détenu par le Groupe
SAS rue de la Boétie	481 079	2,94	305 951	2,94
SAS Sacam Développement	23 567	2,94	23 174	2,94
SNC CA titres	1 312	1,99	1 312	2,55
SA DEFITECH	833	33,34	833	33,34
SAS Sacam Fireca	1 461	2,79	1 422	2,79
SAS Monecam Finances	860	28,50	860	34,00
SAS Sacam International	26 016	2,94	31 075	2,94
SAS Sacam	0	0	1 914	2,05
SCI Cam	1 709	2,89	1 709	2,89
SARL SIMCAD	5 008	100,00	5 008	100,00
SAS CAPIDA	10 000	100,00	10 000	100,00
SAS Sud Rhône Alpes Capital	2 000	100,00		
Autres participations	13 222		6 633	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	567 067		389 891	

(1) Dont 2552 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable (2 476 K€ au 31 décembre 2008).

La société SIMCAD est une société holding destinée à détenir des participations majoritaires dans des agences immobilières (transaction et/ou administration) réunies sous la marque nationale « Square Habitat ». Le réseau d'agences est en cours de constitution sur le territoire de la Caisse Régionale et n'a pas atteint un niveau d'activité et de résultat pour rendre significative sa consolidation.

La société CAPIDA est une société dont l'objet social consiste à prendre des participations minoritaires dans toutes sociétés. De création récente elle n'est investie qu'à hauteur de 1 415 K€ au 31 décembre 2009. La Société Sud Rhône Alpes Capital a été créée en 2009. Son domaine d'intervention recouvre celui de la Sas CAPIDA mais elle a une vocation plus régionale.

2.6. Ecarts d'acquisition. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture. — La gestion des risques bancaires au sein du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est assurée par la direction Secrétariat Général qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les États financiers.

3.1. Risque de crédit. — Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriétés ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurité de règlement.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole SA) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité *ad hoc*, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

— Exposition maximale au risque de crédit : L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	11 592	10 896
Instruments dérivés de couverture	29 959	68 698
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	62 835	94 224
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	2 307	9 041
Prêts et créances sur la clientèle	9 763 368	9 255 333
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	331 198	213 460
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	10 201 259	9 651 652
Engagements de financement donnés	1 318 258	1 153 943
Engagements de garantie financière donnés	210 756	333 705

Provisions - Engagements par signature	-5 895	-810
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 523 119	1 486 838
Total exposition nette	11 724 378	11 138 490

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

— Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit :

– Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	274 309					274 309
Institutions non établissements de crédit	1 196 508	1 714	1 082	938	864	1 194 706
Grandes entreprises	1 678 306	30 353	10 810	16 604	8 633	1 653 069
Clientèle de détail	7 021 400	83 572	42 019	45 716	33 555	6 942 129
Total (*)	10 170 523	115 639	53 911	63 258	43 052	10 064 213
Créances rattachées nettes						45 860
Dépréciations sur base collective						-72 396
Valeurs nettes au bilan						10 037 677

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 4 493 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2008					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	500 880	0	0		0	500 880
Institutions non établissements de crédit	1 084 334	46	0		0	1 084 334
Grandes entreprises	1 658 928	41 919	8 258	24 460	7 557	1 626 911
Clientèle de détail	6 615 091	65 964	38 088	39 760	30 247	6 545 084
Total (*)	9 859 233	107 929	46 346	64 220	37 804	9 757 209
Créances rattachées nettes						50 626
Dépréciations sur base collective						-45 903
Valeurs nettes au bilan						9 761 932

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 5 690 milliers d'euros.

– Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
Administrations centrales	0	0

Institutions non établissements de crédit	214 677	129 216
Grandes entreprises	527 980	515 557
Clientèle de détail	575 601	509 170
Total	1 318 258	1 153 943
Engagements de garantie en faveur de la clientèle :		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	3 589	17 167
Grandes entreprises	185 224	297 226
Clientèle de détail	16 265	9 885
Total	205 078	324 278

– Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	15 015	2 257
Grandes entreprises	717 915	543 082
Clientèle de détail	1 931 844	1 913 533
Clientèle de détail – Comptes d'épargne à régime spécial	42 843	43 340
Total	2 707 617	2 502 212
Dettes rattachées	8 891	5 963
Valeur au bilan	2 716 508	2 508 175

— Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit :

– Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (Hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(En milliers d'euros)	31/12/2009					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	9 827 497	113 886	53 679	62 251	42 873	9 722 373
Autres pays de l'UE	34 739	1 195	129	742	97	33 900
Autres pays d'Europe	5 561	194	11	102	11	5 448
Amérique du Nord	2 939	50	1	23	1	2 915
Amériques Centrale et du Sud	1 137	4	3	3	2	1 132
Afrique et Moyen Orient	23 835	214	88	120	68	23 647
Asie et Océanie (hors Japon)	2 691	96	0	17	0	2 674
Japon	117	0	0	0	0	117
Organismes supranationaux	0	0	0	0	0	0
Total (*)	9 898 516	115 639	53 911	63 258	43 052	9 792 206
Créances rattachées nettes						45 860
Dépréciations sur base collective						-72 396
Valeurs nettes au bilan						9 765 670

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 4 493 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2008					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	9 330 589	107 294	46 222	63 929	37 709	9 228 951
Autres pays de l'UE	25 375	342	83	201	62	25 112
Autres pays d'Europe	4 321	58	12	31	12	4 278
Amérique du Nord	2 569	8	0	6	0	2 563
Amériques Centrale et du Sud	108	4	0	3	0	105
Afrique et Moyen Orient	2 613	132	29	48	21	2 544
Asie et Océanie (hors Japon)	1 526	91	0	2	0	1 524
Japon	278	0	0	0	0	278
Organismes supranationaux						0
Total (*)	9 367 379	107 929	46 346	64 220	37 804	9 265 355
Créances rattachées nettes						44 922
Dépréciations sur base collective						-45 903
Valeurs nettes au bilan						9 264 374

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 5 690 milliers d'euros.

– Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	1 309 157	1 152 999
Autres pays de l'UE	5 143	665
Autres pays d'Europe	360	106
Amérique du Nord	121	49
Amériques Centrale et du Sud	53	19
Afrique et Moyen Orient	3 328	76
Asie et Océanie (hors Japon)	88	27
Japon	2	2
Total	1 318 252	1 153 943
Engagements de garantie en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	204 996	324 278
Autres pays de l'UE	53	0
Autres pays d'Europe	29	0
Amérique du Nord		0
Amériques Centrale et du Sud		0
Afrique et Moyen Orient		0
Asie et Océanie (hors Japon)		0
Japon		0
Total	205 078	324 278

– Dettes envers la clientèle par zone géographique :

Autres								0
Sous-total	0	0	0	16 261	10 063	3 635	29 959	68 698
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	16 261	10 063	3 635	29 959	68 698

– Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	17 781	97 901	13 941	129 623	111 275
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts				17 781	97 901	13 941	129 623	111 275
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous-total	0	0	0	17 781	97 901	13 941	129 623	111 275
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	17 781	97 901	13 941	129 623	111 275

– Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés	Opérations de gré à gré		Total en valeur de marché	Total en valeur de marché

Instruments de devises et or	0	0	0	0	4	0	4	0
Opérations fermes de change								
Options de change					4		4	0
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous-total	0	0	0	5	761	651	1 417	1 476
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	5	761	651	1 417	1 476

— Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements :

	(En milliers d'euros)	
	31/12/2009	31/12/2008
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	3 674 009	3 046 344
Futures		0
FRA		0
Swaps de taux d'intérêts	3 667 037	3 029 987
Options de taux		0
Caps-floors-collars	6 972	16 357
Autres instruments conditionnels		0
Instruments de devises et or	21 800	55 016
Opérations fermes de change		0
Options de change	21 800	55 016
Autres instruments	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers		0
Dérivés sur métaux précieux		0
Dérivés sur produits de base		0
Dérivés de crédits		0
Autres		0
Sous-total	3 695 809	3 101 360
Opérations de change à terme	13 310	18 554
Total	3 709 119	3 119 914

— Risques de taux :

– Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
-----------------------	------------	------------

	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	85 224	0	0	108 139	0
Taux fixe		85 224			108 139	
Taux variable						
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
Taux fixe				0	0	0
Taux variable				0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
Taux fixe						
Taux variable						
JPY	0	0	0	0	0	0
Taux fixe						
Taux variable						
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Taux fixe						
Taux variable						
Total	0	85 224	0	0	108 139	0
Taux fixe	0	85 224	0	0	108 139	0
Taux variable	0	0	0	0	0	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables).

— Risque de change : Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné de façon significative par ce type de risque.

— Risque de prix : Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Pour le risque Actions se reporter au rapport de gestion chapitre « Risque actions ».

3.3. Risque de liquidité et de financement. — Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement. Le développement complet de la gestion du risque de liquidité et de financement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est développé dans le Rapport de gestion au chapitre consacré à ce risque.

— Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	96 629	36 295	82 457	52 447	267 828
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	782 484	873 709	3 177 121	5 062 900	9 896 214
Total	879 113	910 004	3 259 578	5 115 347	10 164 042
Créances rattachées					63 979
Dépréciations					-190 344
Valeurs nettes au bilan					10 037 677

(En milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total

Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	375 398	46 127	33 615	45 740	500 880
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 619 924	1 049 895	2 593 070	4 095 464	9 358 353
Total	1 995 322	1 096 022	2 626 685	4 141 204	9 859 233
Créances rattachées					64 414
Dépréciations					-161 715
Valeurs nettes au bilan					9 761 932

— Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 422 006	2 201 390	1 844 435	1 515 044	6 982 875
Dettes envers la clientèle	2 572 698	86 823	31 829	16 267	2 707 617
Total	3 994 704	2 288 213	1 876 264	1 531 311	9 690 492
Dettes rattachées					25 594
Valeur au bilan					9 716 086

(En milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	988 338	1 454 589	1 976 136	2 367 824	6 786 887
Dettes envers la clientèle	2 413 446	64 952	22 991	823	2 502 212
Total	3 401 784	1 519 541	1 999 127	2 368 647	9 289 099
Dettes rattachées					32 884
Valeur au bilan					9 321 983

— Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	31 313	10 207	3 080	400	45 000
Émis en France	31 313	10 207	3 080	400	45 000
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	31 313	10 207	3 080	400	45 000
Dettes rattachées :					429
Valeur au bilan					45 429
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			50 224	35 000	85 224

Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs	2 058				2 058
Total	2 058	0	50 224	35 000	87 282
Dettes rattachées					1 214
Valeur au bilan					88 496

(En milliers d'euros)	31/12/2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	24	0	0	0	24
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables :	109 413	30 674	1 800	0	141 887
Émis en France	109 413	30 674	1 800	0	141 887
Émis à l'étranger	0	0	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0
Total	109 437	30 674	1 800	0	141 911
Dettes rattachées :					1 653
Valeur au bilan					143 564
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	23 000	70 139	15 000	108 139
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0	0	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	0	0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs	2 058	0	0	0	2 058
Total	2 058	23 000	70 139	15 000	110 197
Dettes rattachées					1 466
Valeur au bilan					111 663

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change. — Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur ;
- de couverture de flux de trésorerie ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

— Couverture de juste valeur : Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

— Couverture de flux de trésorerie : Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

— Couverture d'un investissement net en devise : Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		Montant notionnel	31/12/2008	
	Valeur marché			Valeur marché	
	Positive	Négative		Positive	Négative
					Montant notionnel

Couverture de juste valeur	29 959	129 623	3 614 567	68 698	111 275	2 985 145
Taux d'intérêt	28 869	125 788	3 540 000	68 030	108 001	2 885 000
Capitaux propres				0	0	0
Change				0	0	0
Crédit	1 090	3 835	74 567	668	3 274	100 145
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissement nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Total instruments dérivés de couverture	29 959	129 623	3 614 567	68 698	111 275	2 985 145

3.5. Risques opérationnels. — Le risque opérationnel correspond à la disponibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires. — L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95% des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- 90% de ces exigences jusqu'au 31 décembre 2008 ;
- 80% de ces exigences jusqu'au 31 décembre 2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

	31/12/2009	31/12/2008
Fonds propres de base (tier 1)	1 175 983	942 262
Fonds propres complémentaires (tier 2) Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	68 179	81 322
Déductions (1)	-586 089	-430 353
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (non concerné)		
Total des fonds propres prudentiels ; exclusivement fonds propres de base (Tier 1)	658 073	593 231

(1) Les déductions s'imputent sur le tier 2 puis sur le tier 1.

En application de la réglementation, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31 décembre 2009, comme au 31 décembre 2008, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes répond à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat :

4.1. Produits et Charges d'intérêts :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	12 229	5 209
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 248	30 587
Sur opérations avec la clientèle	390 588	413 383
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 236	856
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 300	11 359
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	58 579	96 923
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	52	0
Produits d'intérêts (1) (2)	496 232	558 317
Sur opérations avec les établissements de crédit	-11 180	-4 640
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-190 232	-284 468
Sur opérations avec la clientèle	-12 140	-16 187
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-1	0
Sur dettes représentées par un titre	-2 089	-8 248
Sur dettes subordonnées	-5 373	-6 284
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-90 061	-94 226
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Charges d'intérêts	-311 076	-414 053

(1) Dont 6 631 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 7 445 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

(2) Dont 1 418 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2009 contre 1 318 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

4.2. Commissions nettes :

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	307	-104	203	565	-446	119
Sur opérations internes au Crédit Agricole	53 473	-21 280	32 193	41 330	-14 041	27 289
Sur opérations avec la clientèle	51 884	-660	51 224	46 805	-266	46 539
Sur opérations sur titres		-197	-197	0	-163	-163
Sur opérations de change	142		142	167	0	167
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4 095	-805	3 290	4 455	-952	3 503
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (1)	109 369	-9 185	100 184	63 247	-8 527	54 720
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (2)	3 441	-257	3 184	21 936	-193	21 743

Produits nets des commissions	222 711	-32 488	190 223	178 505	-24 588	153 917
-------------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

(1) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « Autres produits (charges) nets » ont été réaffectées à la ligne « Commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers » de la rubrique « Commissions nettes » (Note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 28 766 milliers d'euros en 2009 et à 27 657 milliers d'euros en 2008(2) certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique « Commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues », ont été réaffectées à la rubrique « Commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers ». Le montant net de ces commissions s'élève à 14 979 milliers d'euros en 2009 et à 17 719 milliers d'euros en 2008.

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	543	-586
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	1 202	-11 374
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	122	116
Résultat de la comptabilité de couverture	1	5
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 868	-11 839

— Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture : Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	108 374	108 374	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	64 040	44 334	19 705
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	44 334	64 040	-19 706
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	108 374	108 374	0

(En milliers d'euros)	31/12/2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	170 128	170 128	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	98 093	72 035	26 058
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	72 035	98 093	-26 058
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0

Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	170 128	170 128	0

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus	21 438	35 337
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (*)	5 274	-3 871
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-3 381	-131
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-453	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	22 878	31 335

(*) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement.

4.5. Produits et charges nets des autres activités :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		399
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-70	-46
Autres produits (charges) nets (1)	-1 043	29 872
Produits (charges) des autres activités	-1 113	30 225

(1) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « Autres produits (charges) nets » ont été réaffectées à la ligne « Commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers » de la rubrique « Commissions nettes » (Note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 28 766 milliers d'euros en 2009 et à 27 657 milliers d'euros en 2008.

4.6. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charges de personnel	119 176	115 358
Impôts et taxes	6 558	5 478
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	65 653	63 413
Charges d'exploitation	191 387	184 249

— Charges de Commissariat aux comptes :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Ernst et Young	117	129
Fidurel	102	90
Autres prestations	0	0
Total	219	219

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	-14 356	-14 563
Immobilisations corporelles	-14 328	-14 503
Immobilisations incorporelles	-28	-60
Dotations aux dépréciations	0	-15
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles		-15
Total	-14 356	-14 578

4.8. Coût du risque :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-93 910	-65 416
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	-87 422	-63 953
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	-362	-409
Engagements par signature	-5 208	-457
Risques et charges	-918	-597
Reprises de provisions et de dépréciations	45 665	36 537
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	45 222	32 494
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	294	127
Engagements par signature	122	168
Risques et charges	27	3 748
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-48 245	-28 879
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 021	-6 387
Récupérations sur prêts et créances amortis	729	1 129
Décotes sur crédits restructurés	-125	-180
Pertes sur engagements par signature	0	0
Autres pertes	-4	0
Coût du risque	-48 666	-34 317

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	18	722
Plus-values de cession	410	866
Moins-values de cession	-392	-144
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	18	722

4.10. Impôts :

— Charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charge d'impôt courant	-59 457	-31 236
Charge d'impôt différé	13 399	3 938
Charge d'impôt de la période	-46 058	-27 298

— Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :
 – 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	144 621	Taux d'impôt théorique 34,43%	49 793
Effet des différences permanentes			3 139
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 242
Effet de l'imposition à taux réduit			-5 544
Effet des autres éléments			-88
Taux et charge effectif d'impôt		31,85%	46 058

– 31 décembre 2008 :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	115 480	Taux d'impôt théorique 34,43%	39 760
Effet des différences permanentes			-12 145
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			366
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			-682
Taux et charge effectif d'impôt		23,64%	27 299

4.11. Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

(En milliers d'euros)	31/12/2009				
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote-part des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture			
Variation de juste valeur	0	151 873	0	151 873	
Transfert en compte de résultat	0	-4 634	0	-4 634	
Variation de l'écart de conversion	0		0	0	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	147 239	0	147 239	0

Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)	0	0	0	0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	147 239	0	147 239	0

(En milliers d'euros)	31/12/2008				
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote-part des gains/ pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur	0	-418 441	0	-418 441	
Transfert en compte de résultat	0	-8 654	0	-8 654	
Variation de l'écart de conversion	0	0	0	0	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	0	-427 095	0	-427 095	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)	0	0	0	0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)	0	-427 095	0	-427 095	0

(1) Les données « Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Montant brut	163 727	-438 946
Impôt	-16 488	11 851
Total net	147 239	-427 095

5. Informations sectorielles. — Définition des secteurs d'activité : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a qu'un seul secteur d'activité de banque.

6. Notes relatives au bilan :

6.1. Caisse, Banques centrales :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	64 312		70 192	
Banques centrales	30 648		6 687	
Total en principal	94 960	0	76 879	0
Créances / Dettes rattachées	57		157	
Valeur au bilan	95 017	0	77 036	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat :

— Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 592	10 896

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		0
Valeur au bilan	11 592	10 896
Dont Titres prêtés	0	0

— Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur les établissements de crédit		0
Créances sur la clientèle		0
Valeurs reçues en pension		0
Titres reçus en pension livrée		0
Titres détenus à des fins de transaction	853	98
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	853	98
Titres cotés	853	0
Titres non cotés	0	98
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Titres cotés		
Titres non cotés		
Instruments dérivés	10 739	10 798
Valeur au bilan	11 592	10 896

— Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option : Non concerné.

— Passifs financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 417	1 554
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		0
Valeur au bilan	1 417	1 554

— Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres vendus à découvert		0
Titres donnés en pension livrée		0
Dettes représentées par un titre		0
Dettes envers la clientèle		0
Dettes envers les établissements de crédit		0
Instruments dérivés	1 417	1 554
Valeur au bilan	1 417	1 554

— Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces passifs.

6.3. Instruments dérivés de couverture. — L'information détaillée est fournie à la Note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	62 835	94 224
Titres cotés	17 886	

Titres non cotés	44 949	94 224
Actions et autres titres à revenu variable	594 928	399 142
Titres cotés		0
Titres non cotés	594 928	399 142
Total des titres disponibles à la vente	657 763	493 366
Total des créances disponibles à la vente		0
Créances rattachées	529	-40
Valeur au bilan (1)	658 292	493 326

(1) Dont - 5 873 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances contre -2,537 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	62 835	2 712	-1 131	94 224	7 726	-1 687
Actions et autres titres à revenu variable	27 861	628	0	9 251	1 345	0
Titres de participation non consolidés	567 067	5 679	-4 580	389 891	11 480	-160 913
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	529					
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	658 292	9 019	-5 711	493 366	20 551	-162 600
Impôts		-1 854	389		-3 927	580
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		7 165	-5 322		16 624	-162 020
Dont titres SAS rue la Boétie	481 079		-4 144	305 951		-160 913

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

— Prêts et créances sur les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Établissements de crédit :		
Comptes et prêts	115	6 863
Dont comptes ordinaires débiteurs sains	115	6 863
Dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2 187	2 163
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	2 302	9 026

Créances rattachées	5	15
Dépréciations	0	0
Valeur nette	2 307	9 041
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires	7 244	255 879
Comptes et avances à terme	225 182	202 875
Prêts subordonnés	33 100	33 100
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	265 526	491 854
Créances rattachées	6 476	5 704
Dépréciations	0	0
Valeur nette	272002	497 558
Valeur nette au bilan	274 309	506 599

— Prêts et créances sur la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	11 154	12 800
Autres concours à la clientèle	9 583 165	9 045 383
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	44 700	44 700
Titres non cotés sur un marché actif	2 766	2 766
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Avances en comptes courants d'associés	134 132	134 587
Comptes ordinaires débiteurs	120 297	118 117
Total	9 896 214	9 358 353
Créances rattachées	57 498	58 695
Dépréciations	190 344	161 715
Valeur nette	9 763 368	9 255 333
Opérations de location financement :		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		0
Total	0	0
Créances rattachées	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	9 763 368	9 255 333

Au cours de l'année 2009 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 523 121 milliers d'euros de prêts en garantie des avances reçues de Casa (359 645 milliers d'euros dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux financements accordés par la Société Française de Financement de l'Economie Française (SFEF). Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages liés à ces créances.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit	0						0

Créances sur la clientèle	161 716		91 624	-62 992		-2	190 346
Dont dépréciations collectives	45 903		26 493				72 396
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	2 537		3 381	-45			5 873
Autres actifs financiers	1 459		362	-336			1 485
Dont dépréciation droit au bail	343						343
Total des dépréciations des actifs financiers	165 712		95 367	-63 373	0	-2	197 704

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	136 588	0	68 356	-43 228	0	0	161 716
Dont dépréciations collectives	42 982	0	12 329	-9 408	0	0	45 903
Opérations de location financement	0	0	0	0	0	0	0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	2 406	0	131	0	0	0	2 537
Autres actifs financiers	1 162	0	424	-127	0	0	1 459
Dont dépréciation droit au bail	327		15				343
Total des dépréciations des actifs financiers	140 156	0	68 911	-43 355	0	0	165 712

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

— Dettes envers les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Établissements de crédit :		
Comptes et emprunts	24 222	9 417
Dont comptes ordinaires créditeurs	22 030	7 253
Dont comptes et emprunts au jour le jour	2 187	2 163
Valeurs données en pension	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0
Sous-total	24 222	9 417
Dettes rattachées	10	30

Total	24 232	9 447
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires créditeurs	11 189	0
Comptes et avances à terme	6 947 464	6 777 470
Sous-total	6 958 653	6 777 470
Dettes rattachées	16 693	26 891
Total	6 975 346	6 804 361
Valeur au bilan	6 999 578	6 813 808

— Dettes envers la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	2 317 210	2 201 075
Comptes d'épargne à régime spécial	42 843	43 340
Autres dettes envers la clientèle	347 564	257 797
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
Total	2 707 617	2 502 212
Dettes rattachées	8 891	5 963
Valeur au bilan	2 716 508	2 508 175

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	323 679	209 519
Total	323 679	209 519
Créances rattachées	7 519	3 941
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	331 198	213 460

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes représentées par un titre :		
Bons de caisse	0	24
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	45 000	141 887
Émis en France	45 000	141 887
Émis à l'étranger		0
Emprunts obligataires		0
Autres dettes représentées par un titre		0
Total	45 000	141 911
Dettes rattachées	429	1 653
Valeur au bilan	45 429	143 564
Dettes subordonnées :		
Dettes subordonnées à durée déterminée	85 224	108 139

Dettes subordonnées à durée indéterminée		0
Dépôt de garantie à caractère mutuel		0
Titres et emprunts participatifs	2 058	2 058
Total	87 282	110 197
Dettes rattachées	1 214	1 466
Valeur au bilan	88 496	111 663

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants		19 158
Impôts différés	52 315	37 667
Total actifs d'impôts courants et différés	52 315	56 825
Impôts courants	5 319	0
Impôts différés	0	0
Total passifs d'impôts courants et différés	5 319	0

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente	519	1 525	105	1 332
Couvertures de juste valeur	32 301	32 010	13 450	13 087
Provisions non déductibles	51 125		38 701	
Charges à payer non déductibles	2 062		361	
Autres différences temporaires				
Autres Impôts différés		157		531
Effet des compensations				
Total impôts différés	86 007	33 692	52 617	14 950
Net au Bilan	52 315		37 667	

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers :

6.11.1. Comptes de régularisation actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres actifs	79 749	60 917
Comptes de stocks et emplois divers	63	79
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	79 494	60 745
Comptes de règlements	192	93
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	103 374	135 494
Comptes d'encaissement et de transfert	56 696	70 197
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	41 820	63 261
Charges constatés d'avance	1 389	1 379
Autres comptes de régularisation	3 469	657
Valeur nette au bilan	183 123	196 411

6.11.2. Comptes de régularisation passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres passifs (1)	52 144	48 370
Comptes de règlements	534	359
Créditeurs divers	47 402	44 189
Versement restant à effectuer sur titres	4 208	3 822
Autres passifs d'assurance		
Autres		0
Comptes de régularisation	142 909	143 112
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	39 466	50 889
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		5
Produits constatés d'avance	62 218	46 576
Charges à payer	36 912	43 636
Autres comptes de régularisation	4 313	2006
Valeur au bilan	195 053	191 482

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.
(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés. — Non concerné.

6.13. Immeubles de placement :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Valeur brute	1 277						1 277
Amortissements et dépréciations	-156		-70				-225
Valeur nette au bilan	1 121	0	-70		0		1 052

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
Valeur brute	777		531	-431		400	1 277
Amortissements et dépréciations	-308		-59	211			-156
Valeur nette au bilan	469	0	472	220	0	400	1 121

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	227 696		10 683	-6 319			232 060
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements et dépréciations	-145 785		-14 328	3 891			-156 222
Valeur nette au bilan	81 911	0	-3 645	-2 428	0		75 838
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	10 822		18	-1 096			9 744
Amortissements et dépréciations	-8 992		-28	1 095			-7 925
Valeur nette au bilan	1 830	0	-10	-1	0	0	1 819

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	217 153	0	13 541	-2 508	0	-400	227 696
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements et dépréciations	-133 005	0	-14 503	1 723	0	0	-145 785
Valeur nette au bilan	84 148	0	-1 052	-785	0	-400	81 911
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	12 509	0	245	-1 932	0	0	10 822
Amortissements et dépréciations	-10 819		-75	1 902	0	0	-8 992
Valeur nette au bilan	1 690	0	170	-30	0	0	1 830

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.15. Provisions techniques des contrats d'assurance. — Non concerné.

6.16. Provisions :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement (1)	17 060				-3 320			13 740
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	810		5 207		-122			5 895
Risques opérationnels (3)	12 924		660					13 584
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	987		8	-40				955
Litiges fiscaux (5)	3 836			-3 629	-37			170
Litiges divers (6)	802		918	-115	-367			1 238
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	898		1 016	-438	-48			1 428
Total	37 317	0	7 809	-4 222	-3 894	0	0	37 010

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Risques sur les produits épargne logement (1)	16 030	0	1 270	0	-240	0	0	17 060
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	521	0	457	-37	-131	0	0	810
Risques opérationnels (3)	15 726	0	519	-57	-3 264	0	0	12 924
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	1 085	0	0	-98	0	0	0	987
Litiges fiscaux (5)	6 724	0	1 236	-1 852	-2 272			3 836
Litiges divers (6)	688	0	362	-106	-142	0	0	802
Participations	0	0	0	0	0	0	0	0
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres risques	1 774	0	503	-511	-869	0	0	898
Total	42 548	0	4 347	-2 661	-6 918	0	0	37 317

1. Risques sur les contrats Épargne Logement. — Cette provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

— La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 12 décembre 2005.

— Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

(En millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 138	1 040
Ancienneté de plus de 10 ans	593	673
Total plans d'épargne-logement	1 731	1 713
Total comptes épargne-logement	447	448
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 178	2 161

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état.

— Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement	39	38
Comptes épargne-logement	113	115
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	152	153

— Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1,3	2,7
Ancienneté de plus de 10 ans	4,6	3,1
Total plans d'épargne-logement	5,8	5,8
Total comptes épargne-logement	7,9	11,2
Total provision au titre des contrats épargne-logement	13,7	17,0

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(En millions d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne-logement	5,8		0	5,8
Comptes épargne-logement	11,2		-3,3	7,9
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17,0	0	-3,3	13,7

2. Provisions pour engagements par signature : Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés, ou de risques sur autres engagements du hors bilan.

3. Provisions pour risques opérationnels : Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

4. Provisions pour engagements sociaux : Il s'agit des provisions relatives à la médaille du travail.

5. Provisions pour litiges fiscaux : Nous retrouvons ici les provisions pour les litiges avec l'administration fiscale. Nous n'avons quasiment plus de contentieux en cours.

6. Provisions pour litiges divers : Il s'agit de provisions consécutives à des litiges prud'homaux.

6.17. Capitaux propres :

— Composition du capital au 31 décembre 2009 : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent. Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a mis en place depuis 2001 un contrat de liquidité. Et depuis 2009 suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 31 mars 2009 un

programme de rachat. Ceci explique que le nombre de titres auto-détenus par la Caisse Régionale a fortement augmenté 25 836 titres au 31 décembre 2009 contre 8 942 au 31 décembre 2008.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Le nombre de parts sociales (d'un nominal de 15,25 €) est de 2 649 994.

Le nombre de CCI (d'un nominal de 15,25 €) est de 825 000.

Le nombre de CCA (d'un nominal de 15,25 €) est de 1 158 331 ; ils sont intégralement détenus par Crédit Agricole SA.

Le nombre de ces titres est resté inchangé au cours de l'année 2009.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2009
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	825 000			825 000
Dont part du Public	816 058			799 164
Dont part Crédit Agricole SA	0			0
Dont part Auto-détenue	8 942			25 836
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 158 331			1 158 331
Dont part du Public	0			0
Dont part Crédit Agricole SA	1 158 331			1 158 331
Parts sociales	2 649 994			2 649 994
Dont Caisses Locales	2 649 975			2 649 975
Dont administrateurs de la CR	18			18
Dont Crédit Agricole SA	1			1
	4 633 325	0	0	4 633 325

— Actions de préférences : Non concerné.

— Résultat par action : Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2005	5,07	5,07	0,53
2006	6,03	6,03	0,53
2007	6,26	6,26	0,53
2008	6,26	6,26	0,53
Prévu 2009	6,26	6,26	0,59

— Dividendes : Dividendes payés au cours de l'exercice : Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

— Affectations du résultat social et fixation du dividende 2009 : L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes du 30 mars 2010.

Le texte de la résolution est le suivant : (Cinquième résolution).

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, se soldant par un bénéfice de 92 573 036,99 € :

— 1 563 496,46 € pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 3,9% l'an

Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 15 avril 2009.

— 5 164 500,00 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement pour l'exercice 2009, soit un dividende de 6,26 € net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1er juin 2009.

— 7 251 152,06 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2009, soit un dividende de 6,26 € net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1er juin 2009.

Le solde soit 78 593 888,47 € est affecté ainsi :

— $\frac{3}{4}$ à la réserve légale soit 58 945 416,35 € ;

— Le solde soit 19 648 472,12 €, affectation aux réserves facultatives.

6.18. Ventilation des actifs et des passifs par échéances (hors créances rattachées) :

(En milliers d'euros)	31/12/2009					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		94 960	0	0	0	94 960
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		11 592	0	0	0	11 592
Instruments dérivés de couverture			16 267	10 491	3 717	30 475
Actifs financiers disponibles à la vente	594 928	0	3 486	12 181	47 168	657 763
Prêts et créances sur les établissements de crédit		96 629	36 295	82 457	52 447	267 828
Prêts et créances sur la clientèle		782 484	783 709	3 177 121	5 062 900	9 806 214
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0	0	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		4 969	52 253	176 569	89 888	323 679
Total actifs financiers par échéance	594 928	990 634	892 010	3 458 819	5 256 120	11 192 511
Banques centrales		0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture			17 786	98 658	14 592	131 036
Dettes envers les établissements de crédit		1 422 006	2 201 390	1 844 435	1 515 044	6 982 875
Dettes envers la clientèle		2 572 698	86 823	31 829	16 267	2 707 617
Dettes représentées par un titre		31 313	10 207	3 080	400	45 000
Dettes subordonnées		2 058	0	50 224	35 000	87 282
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			7 136	4 689	9 604	21 429
Total passifs financiers par échéance	0	4 028 075	2 323 342	2 032 915	1 590 907	9 975 239

(En milliers d'euros)	31/12/2008					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		76 879				76 879
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		10 896				10 896
Instruments dérivés de couverture			30 100	15 853	23 106	69 059
Actifs financiers disponibles à la vente	399 142	0	2 910	13 003	78 271	493 326
Prêts et créances sur les établissements de crédit		375 398		33 615	45 740	454 753
Prêts et créances sur la clientèle		1 619 924	1 096 022	2 593 070	4 095 464	9 404 480
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0	0	0	0

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		15 751	27 748	90 310	75 710	209 519
Total actifs financiers par échéance	399 142	2 098 848	1 156 780	2 745 851	4 318 291	10 718 912
Banques centrales		0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture			39 422	37 991	35 338	112 751
Dettes envers les établissements de crédit		988 338	1 545 589	1 976 136	2 367 824	6 877 887
Dettes envers la clientèle		2 413 446	64 952	22 991	823	2 502 212
Dettes représentées par un titre		109 437	30 674	1 800	0	141 911
Dettes subordonnées		2 058	23 000	70 139	15 000	110 197
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		52	7 016	9 623	21 093	37 784
Total passifs financiers par échéance	0	3 513 331	1 710 653	2 118 680	2 440 078	9 782 742

7. Avantages au personnel et autres rémunérations :

7.1. Détail des charges de personnel :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Salaires et traitements	65 417	63 547
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	6 981	6 697
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 061	1 448
Autres charges sociales	23 451	23 002
Intéressement et participation	14 060	12 684
Impôts et taxes sur rémunération	8 206	7 980
Total charges de personnel	119 176	115 358

7.2. Effectif fin de période :

Effectifs	31/12/2009	31/12/2008
France	1 950	1 920
Etranger	0	0
Total	1 950	1 920

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies. — Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole SA n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies :

Période du/au	31/12/2006 – 31/12/2007	31/12/2007 – 31/12/2008	31/12/2008 – 31/12/2009
Présentation Passifs sociaux Normes IAS 19	2007	2008	2009
Taux actualisation retenu			
Variation dette actuarielle	32 077	27 793	20 805
Dette actuarielle au 31 décembre N-1(obligatoire)			
Coût des services rendus sur la période (obligatoire)	1 190	1 233	1 096
Effet de l'actualisation	1 304	1 372	1 082

Cotisations de l'employé			
Modification / Réduction / liquidation de plan			
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)			
Indemnités de cessation d'activité			
Prestations versées (obligatoire)	-942	-1 653	-1 460
(Gains) / pertes actuariels	-5 836	-23	115
Dette actuarielle au 31 décembre N	27 793	28 722	21 637
Rendement attendu des actifs annualisé			
Charge comptabilisée	1 190	1 233	1 096
Coût des services rendus en « n »			
Effet de l'actualisation	1 304	1 372	1 082
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 284	-1 131	-728
Amortissement du coût des services passés			
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	134	110	20
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations			
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus			
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 344	1 584	1 469
En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs			
Juste valeur des actifs du régime	32 122	27 941	20 817
Juste valeur des actifs au 31 décembre N-1			
Rendement attendu des actifs	1 284	1 131	728
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-5 970	-133	95
Cotisations de l'employeur	1 448	1 448	1 493
Cotisations de l'employé	0	0	0
Modification / Réduction / liquidation de plan	0	-7 917	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0	0
Indemnités de cessation d'activité	0	0	0
Prestations versées	-942	-1 653	-1 460
Juste valeur des actifs au 31 décembre N	27 941	20 817	21 673
Provision/ actifs	27 793	20 805	21 637
Situation financière nette au 31 décembre N			
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0	0
(Provisions) / actifs au 31 décembre N	27 793	20 805	21 637
Juste valeur des actifs	27 941	20 817	21 673
Situation financière nette (passif) / actif au 31 décembre N	148	12	36
Réconciliation	44	148	12
(Provisions) / actifs au 31 décembre prêts			
Cotisations de l'employeur	1 448	1 448	1 493
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0	0
Palements directs de l'employeur	0	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 344	-1 584	-1 469
Situation financière nette bilan (passif) / actif au 31 décembre N	148	12	36
Principales hypothèses actuarielles	4,28 4,17 4,06	4,94 4,86 4,71	5,28 5,15 4,71
Taux d'actualisation			
Taux de rendement attendus des actifs de régime	4,00 ; 4,00 ; 3,94	4,00 ; 4,10 ; 4,05	3,50 ; 3,75 ; 4,00
Taux attendus d'augmentation des salaires	4,00 ; 3,00 ; 2,50	4,00 ; 3,00 ; 2,50	4,00 ; 3,00 ; 2,50

Table de mortalité INSEE	TF TH 00-02	TF TH 00-02	TF TH 00-02
--------------------------	-------------	-------------	-------------

7.5. Autres engagements sociaux. — Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au titre de ces engagements sociaux (médaille du travail) s'élèvent à 955 K€ à la fin de l'exercice 2009.

7.6. Paiements à base d'actions. — Non concerné.

7.7. Rémunérations de dirigeants :

Population : Cadres de direction (Comité de Direction) Nature (En milliers d'euros)	Montant 2009
Les traitements et les salaires	1 489
Dont :	
Les avantages en nature voiture et logement	79
Les primes de diplômes, mariage, naissance, haute altitude	
Gratification	214
Supplément familial et salaire unique	9
Les cotisations de sécurité sociale	887
L'intéressement, les primes et autres rémunérations payables dans un délai de douze mois suivant la fin de l'exercice	140
Les tickets restaurants	0
La participation au restaurant d'entreprise	2
Prime de transport	0
Remboursement des frais professionnels	1

Population : Président et vice-présidents Nature (En milliers d'euros)	Montant
Les indemnités	110
Les avantages en nature voiture	1
CSG RDS	7
Remboursement des frais professionnels	13

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties :

— Engagements donnés et reçus :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés :		
Engagements de financement	1 318 258	1 153 943
Engagements en faveur d'établissements de crédit		0
Engagements en faveur de la clientèle	1 318 258	1 153 943
Ouverture de crédits confirmés	881 648	900 871
Ouverture de crédits documentaires	2 170	3 007
Autres ouvertures de crédits confirmés	879 478	897 864
Autres engagements en faveur de la clientèle	436 610	253 072
Engagements de garantie	210 756	333 705
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	5 678	9 427
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 076	736
Autres garanties	4 602	8 691
Engagements d'ordre de la clientèle	205 078	324 278
Cautions immobilières	66 452	193 259
Garanties financières	36 581	36 736
Autres garanties d'ordre de la clientèle	102 045	94 283
Engagements reçus :		
Engagements de financement	308 160	0

Engagements reçus d'établissements de crédit	308 160	0
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 124 365	2 706 312
Engagements reçus d'établissements de crédit	252 189	220 779
Engagements reçus de la clientèle	2 872 176	2 485 533
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	803 680	730 977
Autres garanties reçues	2 068 496	1 784 556

— Actifs donnés en garantie : Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 523 121 K€ en garantie des avances reçues de Casa (359 645 K€) dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

9. Reclassements d'instruments financiers. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a opéré aucun reclassement d'instruments financiers.

10. Juste valeur des instruments financiers. — La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

— Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs :				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	274 309	274 309	506 599	506 599
Prêts et créances sur la clientèle	9 763 368	9 636 405	9 255 333	9 066 254
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	331 198	340 601	213 460	212 000
Passifs :				
Dettes envers les établissements de crédits	6 999 578	8 296 186	6 813 808	6 817 430
Dettes envers la clientèle	2 716 508	2 716 508	2 508 175	2 508 175
Dettes représentées par un titre	45 429	45 429	143 564	143 564
Dettes subordonnées	88 496	88 496	111 663	111 663

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

— Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation :

— Actifs financiers valorisés à la juste valeur :

(En milliers d'euros)	Total 31/12/ 2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 592	853	10 739	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	853	853		
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	853	853		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	10 739		10 739	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0			
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	658 292	17 886	640 406	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	63 364	17 886	45 478	
Actions et autres titres à revenu variable	594 928		594 928	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	29 959		29 959	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	699 843	18 739	681 104	0

– Passifs financiers valorisés à la juste valeur :

(En milliers d'euros)	Total 31/12/ 2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 417	0	1 417	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	1 417		1 417	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	129 623		129 623	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	131 040	0	131 040	0

11. Événements postérieurs à la clôture. — Néant.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 :

Caisses locales	Adresse du siège social
ALLEVARD	3, rue des Ecoles, Les Armoises à Allevard (38580)
ANNEYRON	9, place Rambaud à Anneyron (26140)
AUBENAS	18, boulevard de Vernone à Aubenas (07200)
BEAUREPAIRE	18, place Yves Pagneux à Beaurepaire (38270)
BOURDEAUX	Route de Crest à Bourdeaux (26460)
BOURG D'OISANS	avenue de la République à Bourg d'Oisans (38520)
BOURG DE PEAGE	9, avenue Alpes Provence à Bourg de Péage (26300)
BOURG ST ANDEOL	5, place du Champ de Mars à Bourg St Andéol (07700)
BOURGOIN-JALLIEU	60, rue de la République à Bourgoin Jallieu (38300)
BUIS LES BARONNIES	boulevard Aristide Briand à Buis les Baronnies (26170)
CHABEUIL	Route de Crest à Chabeuil (26120)
CHARTREUSE	4, place Aristide Briand à St Laurent du Pont
CREMIEU	10 cours Baron Raverat à Crémieu (38460)
CREST	avenue Georges Clémenceau à Crest (26400)
DIE	1, place de la République à Die (26150)
DIEULEFIT	rue Malautière à Dieulefit (26220)
Grenoble : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel pour le Développement du département de l'Isère	15, 17, rue Paul Claudel à Grenoble (38000)
GRENOBLE ET ENVIRONS	47, avenue Marcelin Berthelot à Grenoble (38000)
GRIGNAN-TAULIGNAN	rue Sous les Remparts à Grignan (26230)
HAUT-GRESIVAUDAN	avenue de la Gare à Pontcharra (38530)
HAUTERIVES	Grande rue à Hauterives (26390)
HEYRIEUX	avenue de la République à Heyrieux (38540)
ISERE : Caisse Locale de l'Isère	15, 17, rue Paul Claudel à Grenoble (38000)
JOYEUSE	Route nationale à Joyeuse (07260)
LA BIEVRE	22, rue des Cordiers à La Côte St André (38260)
LA CHAPELLE EN VERCORS	avenue des Grands Goulets à La Chapelle en Vercors (26420)
LA MURE	2, avenue Chion Ducollet à La Mure d'Isère (38350)
LA TOUR DU PIN	5, place de la Nation à La Tour du Pin (38352)
LA VERPILLIERE	465, rue de la République à La Verpillière (38290)
LA VOULTE	4, rue Boissy d'Anglas à La Voulte (07800)
LAMASTRE	17, place Rampon à Lamastre (07270)
LARGENTIERE	rue Camille Vielfaure à Largentière (07110)
LE GRAND LEMPS	18, place du Château au Grand Lemps (38690)
LE TEIL	36, rue de la République au Teil (07400)
LES ABRETS	37, rue Jean Jannin aux Abrets (38)
LES AVENIERES	9, avenue Perriollat aux Avenières (38630)

LES BOUTIERES	rue de la Poste au Cheylard (07160)
LES HAUTS PLATEAUX	Le Village à Coucouron (07470)
LES VANS	avenue Ferdinand Nadal, Les Vans (07140)
LORIOI	9, avenue du Général de Gaulle à Loriol sur Drôme (26270)
LUC EN DIOIS	Route nationale à Luc en Diois (26310)
MENS-CLELLES	rue du Pas de l'Aiguille à Mens (38710)
MEYZIEU/PONT DE CHERUY	15, 17, rue Louis Saulnier à Meyzieu (69330)
MONTELMAR	11, place du Théâtre à Montélimar (26200)
MORESTEL	place de l'Hôtel de Ville à Morestel (38510)
NYONS	1, place de la Libération à Nyons (26110)
PIERRELATTE	rue du Docteur Jaume à Pierrelatte (26700)
PONT DE BEAUVOISIN	place du Professeur Trillat à Pont de Beauvoisin (38480)
PRIVAS	4, cours du Palais Privas (07000)
PRIVAS : Caisse Locale pour le développement du département de l'Ardèche (UNICAPITAL)	avenue de l'Europe Unie à Privas (07000)
ROMANS	27, 29 et 31, place Jean Jaurès à Romans (26100)
ROUSSILLON	96, rue de la République au Péage de Roussillon (38550)
RUOMS	97, route nationale de Ruoms (07120)
SARRAS/ANDANCE	avenue du Vivarais à Sarras (07370)
SEDERON	Route nationale de Sederon (26560)
ST AGREVE	3, rue du Docteur Tourasse à St Agrève (07320)
ST FELICIEN	rue Charles Forot à St Félicien (07410)
ST GEOIRE EN VALDAINE	place de l'Eglise à ST GEOIRE EN VALDAINE (38620)
ST GEORGES D'ESPERANCHE	9, place E. Budillon à St Georges d'Espérance (38790)
ST JEAN DE BOURNAY	8, rue Hector Berlioz à St Jean de Bournay (38440)
ST JEAN EN ROYANS	place du Champ de Mars à St Jean en Royans (26190)
ST MARCELLIN	boulevard Riondel à St Marcellin (38164)
ST PAUL TROIS CHATEAUX	place de la Libération à St Paul Trois Châteaux (26130)
ST PERAY	place de l'Hôtel de Ville à St Peray (07130)
ST SAUVEUR LES OLLIERES	rue des Ecoles à St Sauveur de Montagut (07190)
ST SYMPHORIEN D'OZON	9, quai Hector Berlioz, 69360 St Symphorien d'Ozon
ST VALLIER	place Aristide Briand à St Vallier (26240)
SUZE-TULETTE	avenue des Côtes du Rhône à Suze la Rousse (26790)
TAIN L'HERMITAGE	35, avenue J. Jaurès à Tain l'Hermitage (26600)
TOURNON	31, place J. Jaurès à Tournon sur Rhône (07300)
TULLINS	place Jean Jaurès à Tullins (38210)
VALENCE : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel pour l'Essor et le Développement de la Drôme (DROM'ESSOR)	290, rue Faventines à Valence (26000)
VALENCE ET SA REGION	77, avenue Sadi Carnot à Valence (26000)
VALLON PONT D'ARC	rue Jean Jaurès à Vallon Pont d'Arc (07)

VERNOUX	avenue Vincent d'Indy à Vernoux (07240)
VIENNE	9, place Miremont à Vienne (38200)
VIF	9, avenue de la Gare à Vif (38450)
VILLARD DE LANS	avenue Général de Gaulle à Villard de Lans (38250)
VILLENEUVE DE BERG	place de l'Esplanade à Villeneuve de Berg (07170)
VINAY	13, place de l'Hôtel de Ville à Vinay (38470)
VIRIEU SUR BOURBRE	5, place de la Nation à La Tour du Pin (38)
VOIRON	1, place Général Leclerc à Voiron (38500)

Outre les Caisses Locales, les entités consolidées sont les suivantes :

— La SCI HAUTES FAVENTINES contrôlée à 100%, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et leur gestion.

— La SCI DU VIVARAIS contrôlée à 100%, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et leur gestion.

— La SCI CREAGRISERE contrôlée à 100%, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et leur gestion.

C. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Aux Sociétaires :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

— Le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1.1 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes a appliquées à compter du 1er janvier 2009, notamment IAS 1 et IFRS 7.

II. Justification des appréciations. — Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique et financière. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

— Comme indiqué dans les Notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.

— La Note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et avons vérifié la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.

— Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par la caisse régionale. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Valence et Toulouse, le 5 mars 2010.

Les Commissaires aux Comptes :

Fidurel :	ERNST&YOUNG et Autres :
Marie Mermillod Dupoizat ;	Frank Astoux.

D. — Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Aux Sociétaires :

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre caisse régionale relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le président rend compte, dans son rapport, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de votre caisse régionale et des autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

— de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et

— d'attester que ce rapport contient les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

— Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière : Nous avons apprécié la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Nous avons notamment :

– pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

– pris connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

– déterminé si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de votre caisse régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

— Autres informations : Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Valence et Toulouse, le 5 mars 2010.

Les Commissaires aux Comptes :

Fidurel :	ERNST&YOUNG et Autres :
Marie Mermillod Dupoizat ;	Frank Astoux.

E. — Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation de certificats coopératifs d'investissement achetés.

Aux Sociétaires :

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport du conseil d'administration et relatives à la réduction du capital envisagée. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération d'achat par votre caisse régionale, dans la limite de 10% du nombre de certificats coopératifs d'investissement composant son capital, de ses propres certificats coopératifs d'investissement, décidée par votre conseil d'administration dans des conditions identiques à celles prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en oeuvre de l'autorisation d'achat par votre caisse régionale de ses propres certificats coopératifs d'investissement, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% du nombre de certificats coopératifs d'investissement composant son capital, par période de vingt-quatre mois, les certificats coopératifs d'investissement ainsi achetés.

Il nous appartient de nous prononcer sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Notre intervention a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à vérifier la conformité des informations données dans le rapport du conseil d'administration sur le projet envisagé avec les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre caisse régionale, de ses propres certificats coopératifs d'investissement.

Valence et Toulouse, le 5 mars 2010.

Les Commissaires aux Comptes :

Fidurel :	ERNST&YOUNG et Autres :
Marie Mermillod Dupoizat ;	Frank Astoux.

F. — Note sur le rapport du Président du Conseil d'Administration et sur le rapport de gestion.

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes (article 122 de la loi de sécurité financière) est disponible au siège social ainsi que sur les sites de Privas et Valence et sur le site Internet de la Caisse Régionale.

Le rapport de gestion est également disponible au siège social ainsi que sur les sites de Privas et Valence et sur le site Internet de la Caisse Régionale.

1001391